



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2009

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/

Le vendredi 11 décembre 2009 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 5 décembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN
M. Francis PERUGINI à M. Patrick DULBECCO
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. André PADOVANI à Mme Edith LHEUREUX
Mme Yvette MEUNIER à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Denis LA SPESA à Mlle Cécile DUMAS
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents :

Mme DUMONT,
Mme DOR,
Mme SAVALLI

Présents : 35 / procurations : 11 / absent : 3

Monsieur le Maire : Mme Nathalie DEPETRIS est désignée comme Secrétaire de séance.

MONSIEUR LEONETTI

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas le procès-verbal de la séance précédente.

Je vous demande donc d'intervenir sur les délégations du Conseil municipal au Maire, dont vous avez pris connaissance.

J'ai les interventions des trois groupes de l'opposition.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, concernant la décision n°4, qui peut prétendre que le prix des locations est trop élevé sur Antibes, pour attirer les fonctionnaires territoriaux dans notre ville, à Antibes nous manquons peut-être de logements sociaux mais nous avons sans aucun doute les loyers les moins chers de France. Une maison rénovée pour un loyer de 183 € par mois, c'est merveilleux.

Si vous avez d'autres maisons de ce type, à 6 € par jour, nous avons déjà une liste de demandeurs.

Monsieur DUJARDIN : Excusez-moi, nous avons plusieurs interventions chacun sur plusieurs arrêtés. On aurait pu les regrouper mais bon...

Monsieur le Maire : On avait dit que l'on ne faisait pas ainsi . Allez-y ! C'est à plusieurs voix...

Monsieur DUJARDIN : C'est la dernière fois, je vous le promets. Ce n'est pas du tout quelque chose de polémique, j'aimerais bien comprendre. Je sais que vous avez abordé déjà plus ou moins le sujet lors d'un précédent Conseil, mais c'est l'arrêté qui concerne le karting.

C'est vrai que vous avez fait un arrêté en 1999 demandant la cessation d'activité de ce karting. Déjà un arrêté est plus ou moins exécutoire. Je pense qu'il y a des moyens juridiques de faire appliquer un arrêté, donc, cet arrêté a été attaqué trois mois plus tard, entre le moment où l'arrêté a été signé et où le Monsieur en question a fait son recours, il y a eu trois mois.

Ensuite, le tribunal administratif a rejeté son recours. Là il s'est encore passé trois mois, sans aucune réaction... je ne comprends pas, est-ce que c'est la conclusion du Tribunal administratif qui rejette le recours, est-ce que c'est exécutoire ? Est-ce que cela ne l'est pas ? Dans la mesure où c'est exécutoire, il aurait fallu l'exécuter.

De toute façon, ce que je comprends encore moins, c'est qu'aujourd'hui la Préfecture se base sur la date de l'arrêté pour refuser en disant qu'il existerait des risques juridiques. Mais peut-être que de temps en temps il faut cesser d'ouvrir les parapluies pour des risques juridiques totalement hypothétiques et puis exécuter une décision de justice, qui elle, quand même n'est pas si vieille que cela puisqu'elle date de 2007 et que tous les recours ayant été justement expurgés, je ne comprends pas du tout pourquoi la Préfecture refuse.

Je crois qu'à la limite, il faudrait peut-être se retourner contre la Préfecture. C'est inadmissible que quelqu'un puisse faire traîner pendant dix ans une Ville alors que ce Monsieur engendre des nuisances tout à fait notables vis-à-vis de son entourage. Entre autres, et ceci en dehors des nuisances sonores, il a des murs de pneus, d'ailleurs c'est totalement interdit aussi d'avoir des pneus car cela attire des parasites y compris les moustiques etc.

Ce « type » est dans l'illégalité totale, peut poursuivre son activité, alors que d'autres personnes - je ne citerai aucun exemple - sont condamnées par un tribunal et dans les jours qui suivent c'est exécutoire et les forces de l'ordre viennent et arrêtent l'activité délictueuse.

Donc, je ne comprends pas du tout la raison pour laquelle la Préfecture refuse d'intervenir...

Monsieur le Maire : Je vais vous donner les explications. Y a-t-il d'autres interventions pour le Groupe de l'Union ? Mme RAVEL.

Madame RAVEL : Monsieur le Maire et Chers collègues, mon intervention concerne les points suivants. Il s'agit du paragraphe sur les marchés. En 09MA0147 concernant une prestation d'accès à un site en ligne de gestion de la dette pour un montant de 5 800 € et pour une durée de 1 an avec reconduction maximale de 4 ans. Il est logique que nous pensions à une dette de la Commune, cependant il serait souhaitable de nous le confirmer. Si ce n'est pas le cas, de quelle dette s'agit-il ? et pour pouvoir passer par un site en ligne pour gérer cette dette, les gestionnaires de la commune ne sont-ils pas à même de le faire ?

La deuxième intervention est toujours sur les marchés : 09MF0173 concernant une mission d'audit de la gestion de certains domaines d'activités relevant de l'administration communale pour un montant de 149 650 €. Montant assez important qui nous interpelle et qui nous amène à connaître quels sont les domaines d'activités qui sont concernés. Il y a beaucoup d'audits mais quelles sont les éventuelles modifications qui devraient en découler pour une meilleure gestion de ces domaines d'activités.

Monsieur PIEL : Je ne vais pas revenir sur le karting puisqu'on l'a évoqué lors de la dernière séance. Je parlerai de l'arrêté n°13. On a du mal à comprendre comment le Ministère de l'Intérieur peut se conduire de la sorte comme un petit malfaiteur. Mettre dans la poche des communes pour s'accaparer l'excédent budgétaire de feu le syndicat STGA. Ce n'est pas très joli, ce n'est pas beau.

Je pensais que cette affaire était réglée depuis longtemps. Evidemment le fonctionnement économe de ce Syndicat ne pouvait qu'attiser les appétits d'un représentant du Gouvernement aux poches vides et à l'endettement record.

Mais comment, après autant de temps, on en est encore à être en justice pour récupérer l'argent qui est dû aux communes. Je crois que toute dissolution de syndicat mixte se fait de cette façon. Je ne comprends pas pourquoi on a laissé le Ministère de l'Intérieur s'accaparer ce budget.

Monsieur le Maire : Vous intervenez à deux voix ? Une seule voix.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, à propos de la décision n°2 qui porte sur la mise à disposition d'un gymnase et d'un stade qui se trouvent au collège de la Tramontane.

Nous souhaiterions avoir des précisions concernant ces installations sportives, plus précisément savoir qui a construit ces installations ? et concernant le stade, on voudrait savoir s'il y a un rapport avec la construction par la Ville d'Antibes et à ses frais, de nombreux équipements sportifs sur le terrain du collège de la Tramontane, en échange de l'utilisation gratuite de ceux-ci par les écoles et les clubs sportifs de la Ville.

Cela remonte à une convention en date de 1980 qui était conclue pour 99 ans. Dans cette convention, les différents équipements sont listés, alors que là, nous n'avons comme précision que "stade et gymnase".

Egalement, sur la décision n°5, nous aimerions avoir connaissance de la stratégie précise de la Municipalité pour résoudre ce conflit qui date quand même d'il y a dix ans. Et je pense que là, sur ce point, la totalité des Conseillers municipaux sont effarés par la situation actuelle, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY, effarez-vous tout seul, ne vous effarez pas pour les Conseillers municipaux de la Majorité.

Monsieur AUBRY : D'accord, vous n'êtes pas effarés par cette situation, je note.

Monsieur le Maire : Si vous vous y étiez penché dessus, vous ne seriez pas effaré non plus. Regardez la définition du verbe "effarer" vous verrez ce que cela veut dire.

Monsieur AUBRY : Sur les marchés, nous pensons que les marchés qui sont importants, supérieurs à 200 000 €, minimum, et là 600 000 € maximum, devraient passer en Commission d'appel d'offres. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Sur le karting, on s'est exprimés, Monsieur PIEL est intervenu la dernière fois, il y a eu un article qui faisait part des différents points de vue, c'est une affaire qui est dans les mains de la justice. Je vous rappelle que nous sommes dans une démocratie. Le Maire n'a pas le droit d'intervenir sur un territoire privé, donc il ne peut demander que le recours aux forces de l'ordre et celui-ci ne s'applique que lorsqu'il y a une impossibilité de voie de fait c'est-à-dire que les forces de l'ordre ne se trouvent pas dans une situation où ils interviennent au domicile des gens. Cela peut exister, cela a pu exister dans certains pays et à certaines époques mais, dans ce pays on n'intervient pas sur le domaine privé avec des forces de l'ordre si on n'a pas la possibilité de le faire à partir d'une décision de justice. C'est un élément qui peut énerver mais il est aussi rassurant.

En ce qui concerne l'arrêté, si vous aviez écouté ce que j'ai dit la dernière fois, et que je vais répéter calmement, cet arrêté a été pris pour des nuisances sonores.

A la suite de cet arrêté, il y a eu un certain nombre de modifications compte tenu des décisions et des appels, l'appel étant suspensif et des décisions que nous avons gagnées, mais l'appel étant suspensif, chaque fois nous sommes allés dans des juridictions supplémentaires. Et quand nous sommes arrivés en fin de procédure, le motif de la nuisance sonore, pour lequel nous avons pris notre arrêté et des contrôles qui avaient été effectués par l'Etat et par la Municipalité, est tombé.

Considérant pour ma part que les nuisances n'étaient pas uniquement des nuisances sonores, et voulant que la force reste à la Loi, j'ai retiré le premier arrêté sur les nuisances sonores compte tenu des contrôles négatifs qui avaient été effectués et j'ai pris un autre arrêté.

C'est la raison pour laquelle nous partons effectivement sur une autre piste. Vous avez entendu et vous avez lu plus exactement dans le journal, les arguments de celui qui est là, et qui dit, "*on ma attaqué parce que je faisais des nuisances sonores, on avait raison, je les ai faites cesser, mais comme je suis chez moi et je continue à faire mon activité*".

Par précaution supplémentaire, nous avons fait en sorte de mettre un emplacement réservé au PLU sur cet espace et par conséquent, on a une maîtrise de ce qui pourrait se dérouler d'anarchique sur cet endroit.

On ne peut donc pas dire que la Ville est restée inerte. Que peut-on faire de plus que de prendre un arrêté, ce que nous avons fait M. DUJARDIN. Nous nous sommes portés partie civile dans une démocratie en matière de justice, quand vous constatez une infraction, vous ne pouvez pas faire plus que de vous porter partie civile et de porter plainte. Donc, nous sommes dans une conséquence judiciaire qui fait qu'évidemment, tous les gens qui ont considéré que l'on devait porter plainte contre ce karting, l'ont fait sur des problèmes de nuisances sonores et qu'aujourd'hui les relevés, et Patrick DULBECCO est là pour en attester, montrent bien que cet argument juridique n'est pas suffisant pour faire cesser l'activité du karting.

C'est sur d'autres arguments qu'il faut maintenant nous baser, arguments d'ailleurs qui n'existaient pas à l'époque et qui existent aujourd'hui et qui relèvent de l'infraction à l'urbanisme.

On peut me faire le coup du karting chaque semaine. La dernière fois Monsieur PIEL a expliqué pourquoi on expulse des gens et on n'expulse pas le karting ? Le karting est dans sa propriété privée. On ne peut intervenir dans les propriétés privées que lorsque l'on a une cause pour faire cesser une nuisance avérée et récidivante et qu'il y a une décision de justice qui peut requérir le recours aux forces de l'ordre.

Dites-le bien autour de vous et vous vous le dites entre vous à l'Union comme cela, même si vous intervenez à quatre voix, cela vous permettra de vous dire les choses même quand vous n'êtes pas là.

Le deuxième problème concerne le logement de harkis qui a pris feu. Nous l'avons relogé et cette personne, Monsieur MOLINE, si vous avez des personnes comme celle-ci, on les logera de la même façon, parce que sont des personnes en grande précarité. Ils habitaient les locaux des anciens harkis et comme ces locaux ont brûlés, ce monsieur s'est trouvé à la rue du jour au lendemain et n'a pas les moyens non plus de trouver une autre solution.

Compte tenu du sinistre et compte tenu que cet ancien harkis avait des difficultés financières, car ses

revenus sont pratiquement nuls, on a fait une action qui relevait de la grande précarité.

Le contrat de logiciel sur la dette est un contrat que tous les professionnels utilisent pour gérer la dette. C'est le même prix qui est utilisé partout. Effectivement, pour gérer la dette nous avons des gens compétents, là il s'agit de location de logiciel. On peut avoir tous les gens compétents de la terre mais nous sommes dans un monde moderne, dans lequel de temps en temps on acquiert des logiciels ou bien on passe par internet pour essayer de gérer des situations sur lesquels les autres ont déjà travaillé.

Sur l'audit : il y a un audit qui est lourd. C'est normal qu'il soit à ce niveau. Il a été fait comme vous le savez après un appel d'offres, il y a eu quatre candidats, quatre sociétés compétentes se sont présentées et on a pris celle qui nous paraissait la moins-disante.

Un audit n'est pas une personne qui vient un matin et qui repart le lendemain. Il va durer au minimum six mois et va s'adresser à tous les services qui ont plus de cent agents. C'est dire que c'est une bonne douzaine de services qui vont être audités. Je veux que ce soit fait de la manière la plus claire et la plus approfondie possible avec une interrogation des agents, une interrogation du fonctionnement, une vérification de la procédure qui est employée à chaque endroit.

Effectivement c'est six mois de travail par quatre personnes qui travaillent sur le sujet. Cela correspond à ce que l'on vient d'évoquer.

Concernant la Tramontane, je ne reviens pas sur l'histoire. A chaque mandat je m'explique sur le fait qu'il y a un organisme d'enseignement catholique et c'est généralement du fond de ce Conseil que vient la question : pourquoi on partage des équipements avec cet organisme ?

A l'occasion de l'année scolaire 2009-2010 on a réajusté le total annuel des heures de mise à disposition afin de les réadapter à l'utilisation de la Commune, pour ces équipements. Le total annuel est arrêté à 1 150 heures pour le gymnase et 500 heures pour le stade. C'est la raison pour laquelle nous devons modifier la convention initiale.

Cette convention initiale date, elle a été réactualisée plusieurs fois mais fait en sorte que l'on a une mise à disposition qui est de trois ans et qui doit s'achever le 31 août 2010. Il y a un équipement, il appartient effectivement à une école privée, il est mis à la disposition de la Ville d'Antibes et cette mise à disposition se fait comme quand le Conseil général demande la mise à disposition d'un gymnase de la Ville d'Antibes pour son intérêt, c'est l'intérêt des enfants d'Antibes. Donc cette convention est très claire et inattaquable.

Je crois avoir répondu à toutes les interrogations.

En ce qui concerne les seuils des marchés, on applique la loi française, de la République française, donc dans ce cadre, la Ville d'Antibes qui se trouve en France applique les lois de la République et utilise les montants des marchés qui sont les montants que toutes les villes de France utilisent.

Monsieur PIEL : ...vous n'avez pas répondu sur ce qui restait dans les caisses du STGA qui a été repris par le Ministère de l'Intérieur... ?

Monsieur le Maire : Vous avez raison. Sur cet arrêté, pour le STGA, il y a un contentieux en trois parties : la Communauté d'agglomération, la Ville d'Antibes et l'Etat. L'Etat a mis un certain nombre d'argent pour mettre en place un logiciel de monétique-billettique. La Ville d'Antibes qui faisait partie du STGA a fait de même et il y a eu une contestation sur la somme qui restait lorsque la Communauté d'agglomération s'est mise en agglomération et qu'elle a retiré du STGA la compétence des transports.

Sur ce contentieux-là, qui n'est pas réglé, il y a un contentieux de la Ville d'Antibes qui considère que la somme qui avait été appelée était une somme appelée pour faire de la monétique-billettique qui n'a jamais été mise en place, et qu'elle en demande donc la restitution. L'Etat qui a apporté une contribution dans ce cadre-là demande également la restitution d'une partie de ce qu'il a mis pour faire quelque chose qui ne s'est pas effectué puisqu'il ne peut pas y avoir d'enrichissement sans cause, c'est l'argumentaire que nous défendons.

Quand on était en STGA c'était "Cannes-Grasse", vous vous en souvenez ? Donc quand on s'est mis en Communauté d'agglomération, on a récupéré la compétence transports et il y a donc eu séparation des

biens. Dans cette séparation des biens il y a eu contestation sur les sommes qui étaient dans la "caisse" du STGA. Sur ces sommes-là, il y a une contestation entre Grasse, Antibes et l'Etat.

L'Etat n'est pas venu une nuit... avec des corbeaux noirs, venir voler l'argent qui était dans la caisse du STGA. C'est une procédure de justice qui continue, à un moment on dira "*cet argent était fait pour du fonctionnement donc il reste dans la caisse du STGA*" ou bien on dira : "*non, cet argent était destiné à mettre en place une monétique qui n'a pas été mise en place, donc il devrait être redistribué entre les différents partenaires qui avaient mis de l'argent pour.*"

Il n'y a pas de vote, le Conseil municipal, prend acte du compte rendu des décisions municipales.

Nous abordons l'esplanade du Pré aux Pêcheurs... Je pensais qu'on pouvait décaler le DOB en fin de séance mais... non, nous respectons l'ordre du jour puisque tout le monde est là.

00-2 - BUDGET 2010 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.)

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, vous avez reçu un certain nombre d'indices on ne peut plus récents mais qui, de temps en temps, se périme assez vite sur la conjoncture nationale et internationale, sur les chiffres de chômage, sur la reprise économique, sur la situation de notre ville et sur un certain nombre de courbes, d'indices, qui s'effectuent depuis une dizaine d'années.

Pour ma part, j'ai la conviction qu'en période de crise dont nous sortons et nous sortirons lentement, nous devons préparer notre ville et ne pas rester l'arme aux pieds, aux défis de demain.

Vous le savez aussi, j'ai la conviction que nous ne sommes pas en sortie de crise mais que nous sommes en mutation de société profonde et nous devons accompagner cette mutation parce que les systèmes que nous avons eus comme référence jusqu'à aujourd'hui, sont des systèmes périmés depuis un moment déjà et qui apparaissent totalement périmés compte tenu des enjeux qui vont être devant nous.

Nous le savons aussi, une modification de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe professionnelle que nous avons baissée depuis de nombreuses années est un élément qui relancera l'économie mais qui posera un problème de fiscalité sur l'ensemble de nos territoires et bien qu'elle n'intervienne pas en 2010 puisqu'il y a une compensation à l'euro prêt de la situation, nous ne pouvons pas ne pas non plus réfléchir et anticiper en matière de grands investissements sur la Ville.

Nous avons donc la volonté de continuer ce que nous avons fait mais de l'accélérer dans la maîtrise de gestion que nous avons de la Ville d'Antibes, dans les grands investissements que nous avons déjà préparés et mis en place, nous devons accélérer le processus afin de privilégier 4 grands axes dans ce budget.

Le premier est le développement durable, le deuxième est l'emploi, le troisième est le service aux habitants, le quatrième est la solidarité. Ne concevez pas que ces axes sont dans cet ordre, ils sont à mes yeux, des axes équivalents.

Cette année nous devons regarder notre collectivité avec un tout petit peu de recul. Je vous citerai un seul chiffre en 2003 : la Ville investissait 13 M€ et en 2009 elle aura investi 32 M€. Cela veut dire que nous avons déjà entamé une progression majeure dans notre investissement. Je pense que nous devons continuer dans cette voie car cela nous permet à la fois d'équiper notre Ville et de rayonner sur le plan touristique.

La Ville est en mutation, vous l'avez vu aujourd'hui dans le journal, elle a bénéficié de deux récompenses, et cette mutation et cette modernisation du service public doit continuer :

- il s'agit de "performances économiques de l'achat", cela répond en partie à la question que posait Monsieur AUBRY tout à l'heure, la Ville a été reconnue sur le plan national comme une des plus performantes en matière d'appel d'offres ;
- et elle a obtenu le Prix Territoria en matière d'économies d'énergie en 2009, ce qui montre aussi que dans ce domaine nous avons été classés avant des villes comme Bordeaux ou Rennes.

Je pense qu'il faut aller encore plus loin et surtout encore plus vite.

Sur le premier axe du développement durable, il faut que nous changions nos comportements. Il serait très anormal que nous nous trouvions dans une situation où nous incitions l'ensemble de nos populations, des entreprises ou des services à changer leur comportement alors que la Ville d'Antibes ne serait pas, dans ce domaine, un exemple et un moteur.

C'est la raison pour laquelle dans le domaine de l'énergie, des améliorations attendues doivent bien évidemment venir des services municipaux sous forme d'incitation auprès des administrés. C'est ainsi que la Communauté d'agglomération a mis en place le plan local d'énergie qui sert à la fois comme aide à l'ensemble des villes et qui sert également à l'ensemble des administrés, puisque, vous le savez, des aides financières ont été mises en place par le Gouvernement pour aider les contribuables à améliorer leur habitat en matière de développement durable.

Le service municipal de maîtrise de l'énergie doit poursuivre ses efforts et même s'il a eu des résultats très importants puisqu'il a obtenu en trois ans ce qui devait l'être en cinq ou sept ans, nous devons continuer à impulser une volonté très forte dans ce domaine.

Nous avons changé nos chaufferies de fioul au gaz, nous avons optimisé les horaires et les consignes GTC mais nous devons aussi avoir un objectif quantifié. Cette année, l'objectif quantifié, après avoir économisé 1 M€, forcément les économies vont être moindres au fur et à mesure qu'on avance dans des situations plus complexes, on a fixé ces objectifs en concertation avec les services, à 125 000 € par an.

L'éclairage public va être modernisé et je pense que là aussi, en diminuant en deux ans de 75 % le coût des illuminations de la Ville en utilisant des systèmes en basse énergie, on peut faire aussi bien et mieux si j'entends mes concitoyens, ils trouvent que la ville est mieux illuminée qu'auparavant et nous avons fait 75 % de dépense en moins.

Cela veut dire qu'en matière de développement durable, je voudrais bien persuader chacun que les économies que nous faisons ne sont pas faire moins bien qu'avant, c'est faire mieux qu'avant avec des moyens parfois inférieurs.

Nous avons discuté du PLU avec cette incitation forte que Jean-Pierre GONZALEZ a voulu introduire qui est que pour avoir la constructibilité, on aura 20 % de moins et 20 % de normal que dans la mesure où nous nous mettrons en situation d'avoir des bâtiments en Haute Qualité Environnementale.

Les espaces urbains sont révisés depuis quelques années et j'ai demandé à Cléa PUGNAIRE et à l'ensemble des services de faire un effort particulier pour faire en sorte que nous ayons une économie d'eau et en même temps une économie de gestion. Nous sommes au bord de la Méditerranée et je souhaite que l'on privilégie des plantations méditerranéennes qui résistent aux fortes chaleurs et au manque d'eau. Bien entendu, ne nous étonnons pas que nous n'ayons pas la même qualité que le gazon anglais.

Cet objectif montre que si l'on prend pour exemple un projet qui est cher à Alain CHAUSSARD, le parc des Semboules, je souhaite que ce parc soit bien agencé, organisé, mais qu'il soit aussi bien entendu économe en énergie et qu'il soit naturel. Il faut que l'on garde son caractère naturel et que l'on ne cherche pas à faire des carrés de pelouse dans un jardin que l'on qualifie de "français" et qui est d'ailleurs plus "versillais" que français.

L'objectif est de 25 000 € par an là aussi, fixé avec les services.

En matière de déchets, je vous rappelle que nous (Communauté d'agglomération) avons été choisis parmi quatre Communautés d'agglomération de France, pour mettre en place le Grenelle de l'environnement en matière de gestion des déchets, sur une base, en dehors du tri sélectif, de paiement qui s'effectuerait au volume et au poids de déchets donnés. Cela va nous amener à une incitation forte qui est une problématique pas facile à mettre en œuvre.

D'ailleurs si nous sommes pionniers dans ce domaine c'est qu'à la fois nous bénéficions de subventions fortes de la part de l'Etat pour la mise en œuvre, mais en même temps nous essuierons quelques plâtres et en même temps nous essaierons de trouver la bonne solution pour faire en sorte que cette incitation à

produire moins de déchets, aboutisse là aussi à une diminution de nos ordures ménagères.

Sur le stationnement et sur la politique de déplacement à l'intérieur de la Ville, je pense que nous devons là aussi avancer beaucoup plus vite. Nous avons trois chantiers en cours. Un chantier en cours d'achèvement, le parking Poirier de 250 places ; le palais des congrès et le Pré des Pêcheurs qui devraient se mettre en place, et bien sûr le parking sous la salle de spectacle qui est considéré par certains comme étant en dehors de la Ville mais qui est en fait dans le cœur des habitants.

Je pense que dans cette politique, nous devons piétonniser plus et passer une étape supplémentaire dans la piétonisation de la ville et permettre aux véhicules de stationner le moins longtemps possible. Il faut donc trouver une cohérence sur l'ensemble de la ville afin d'avoir un stationnement payant à un coût minime. Rien n'est pire que le stationnement totalement gratuit, incohérent.

Je vous rappelle que le bas du boulevard Albert 1^{er} est gratuit et le haut est payant, sans aujourd'hui aucune justification et en particulier pas les travaux que nous y faisons. J'ai demandé aux services de travailler rapidement sur ce sujet : passage à une étape supplémentaire de piétonisation et harmonisation de l'ensemble des coûts de stationnement.

Par ailleurs, la Ville d'Antibes doit développer cette année son site de covoiturage, 2 000 agents paraît bien évidemment un chiffre suffisamment élevé pour qu'on travaille sur ce sujet, nous sommes passés de cinq à sept ans de 100 à 115 véhicules. J'ai donc demandé à ce que l'on diminue de 10 % le parc automobile en mutualisant les moyens au niveau des services.

Je sais bien que c'est difficile parce que les services sont quelque fois éloignés les uns des autres et je suis persuadé que cette économie peut être rapidement être couverte d'autant que nos véhicules municipaux au GNV, coûtent 50 % moins cher en carburant.

En ce qui concerne la dématérialisation des documents administratifs, le gain prévu annuel est de 40 000 euros et ces quelques exemples montrent que l'effort entamé en matière de gestion de la ville vont être économes d'énergie, et en même temps économes de finance, ce qui est dans la conjoncture actuelle paraît indispensable.

En ce qui concerne l'emploi, vous le savez, je ne vais pas vous rappeler qu'il y a 8 000 antibois qui travaillent sur Sophia Antipolis. Je ne vais pas expliquer ce qu'on fait sur Sophia mais je rappelle le plan de relance, la construction du Campus STIC qui devrait démarrer avec la première pierre la semaine prochaine, les pôles d'excellence se mettent en place, le fait que le grand emprunt soit ciblé sur les nouvelles technologies et les biotechnologies, tout cela devrait faire une dynamique supplémentaire sur Sophia Antipolis et donc un intérêt évident pour la Ville d'Antibes.

Quant à Sophia Antipolis, la Communauté d'agglomération lance la salle de spectacle qui est en cours de travaux et elle lance aussi le transport en commun en site propre pour lequel nous avons obtenu des subventions fortes de la part de nos partenaires et en particulier de l'Etat.

Bien entendu, la question se pose de l'activité touristique : ce sont des rues, des trottoirs, des lumières, mais c'est aussi de l'événementiel. C'est la cinquantième année que le Festival du jazz de Juan existe.

Audouin RAMBAUD a lancé un appel d'offres, on a un nouveau directeur artistique qui a mis une ambition assez haute, et j'ai demandé à Audouin RAMBAUD de faire la prouesse technique de faire en sorte qu'à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire qui est peu modifiée, il trouve des moyens supplémentaires pour que cet événement soit de portée nationale et internationale.

Je crois que ce qui a été proposé lors de la dernière réunion de l'EPIC, qui au passage a été voté à l'unanimité, montre bien que cette volonté d'économie n'est pas une économie restrictive et qu'elle permet aussi de donner la place à des grands événements de ce type.

Sur le musée, je ne reviendrais pas sur ce que j'ai dit de nombreuses fois, les chiffres sont en hausse permanente 228 000 visiteurs depuis la réouverture du musée, doit 1 M€ de bénéfices. Cela veut dire que dès que l'on fait dans l'excellence, et lorsque l'on fait une mission culturelle forte, lorsque l'on obtient une récompense comme la semaine dernière sur le musée, on s'aperçoit que le fait de faire bien, de faire mieux, il y a finalement un retour sur l'investissement.

Vous le savez, grâce au plan de relance, on a mis en place en 2009 , l'ensemble des remparts, la statue de Jaume Plensa qui a fait beaucoup de bruit à l'extérieur mais qui a montré un consensus assez fort au sein de cette Assemblée et qui sera mise en place grâce à des subventions fortes de l'Etat, sans recours à la poche du contribuable. Elle devrait être aussi un des événementiels forts. Il arrivera au printemps. Je le répète, c'est une œuvre du musée Picasso et ce sera inscrit dans ce cadre. Une exposition de l'œuvre de l'artiste sera associée au musée Picasso.

Ce seront deux événements forts culturels et touristiques qui ne doivent pas être négligés, même en période de difficulté économique que chacun peut rencontrer à l'heure actuelle.

En ce qui concerne les investissements et les grands équipements : nous les avons exposés, vous les avez vus, certains sont déjà terminés comme l'école du Cap, le tribunal de commerce et d'instance, mais dans les deux ou trois années à venir, tous les grands chantiers sur la Ville d'Antibes devraient démarrer. J'emploie le conditionnel car il y a des permis de construire, il y a des voies de recours, et le maire ne peut pas décider tout seul tant qu'il n'a pas fait les enquêtes publiques et les procédures nécessaires.

Pourquoi peut-on faire ces grands investissements ? Certains me disent que l'on pourrait arrêter tout ça, ils ont fait le calcul, en faisant le tour des stands, ils ont compté un peu plus de 150 M€. Mais ils auraient dû compter que la participation de la Ville sur ces 150 M€ est de 20 millions. Cela veut dire que ces grands équipements font participer bien entendu l'ensemble de nos partenaires et en particulier l'Etat.

Dans cette circonstance, le fait de permettre de l'investissement à hauteur de 150 M€ est acceptable sur la durée du mandat puisqu'il ne génère que 20 M€ de dépenses de la part de la Ville.

Comment réfléchir et nous l'avons déjà entamé pour faire en sorte que même ces 20 M€, que même les investissements puissent être mieux partagés. Bien sûr, c'est notre rôle à tous, que nous siégeons à la Région, au Conseil général, que nous ayons des demandes faites au Gouvernement, de faire en sorte que des subventions fortes arrivent sur notre ville et allègent la charge de la Ville d'Antibes.

Nous avons mis en place deux équipements avec un partenariat public-privé qui allège considérablement la charge financière de la Ville sans pour autant la mettre dans une situation d'asservissement vis-à-vis du secteur privé puisque c'est toujours au travers de bail emphytéotique ou de délégation de service public qui sont des procédures habituelles pour conserver la main, avoir un cahier des charges bien précis et permettre d'investir moins mais de rendre le service aux habitants qui sont en droit d'attendre.

Quelle est la situation financière de la Ville d'Antibes ? Vous l'avez eue puisque j'ai, conformément à mes engagements, demandé à la Trésorerie générale, de faire un audit en début de mandat, et aujourd'hui les questions étaient posées quelque fois avec véhémence sur la qualité de notre dette. Je pense que tout le monde est rassuré maintenant sur le fait que nous n'avons pas d'emprunt toxique et que la gestion dynamique de notre dette montre que notre encours de dette est inférieur à ce qu'il était, il ya dix ans.

Ce qui prouve que là aussi, il y a une gestion intelligente et dynamique de la dette et je remercie André-Luc SEITHER d'avoir un œil vigilant sur ces éléments-là. Aucune erreur n'a été commise dans l'aventure et en même temps une bonne gestion a été effectuée sur cette dette.

D'un autre côté nous avons un taux d'argent assez bas dans la période actuelle, et nous avons donc intérêt à avoir de l'emprunt. Jusqu'à un certain point, l'emprunt à partir du moment où il vient couper en ciseau un fonctionnement et qu'il permet plus d'autofinancement, restreindrait évidemment notre capacité à faire. C'est de manière mesurée que nous continuerons à emprunter pour que nous soyons dans une situation stable.

Comme vous le savez, il me paraît important de réfléchir sur nos trois zones à enjeu. Vous vous souvenez qu'il s'agit de l'espace Jean BUNOZ, l'espace Marendra-Lacan, et la zone des Trois Moulins.

- Sur les Trois Moulins, je crois que les choses sont assez claires et précises. Notre intérêt c'est, en contact de la zone à risque d'incendies, de développer un parc des sports et de poser la salle omnisports au cœur de cet espace. Cela nous permet aussi de reconsidérer l'espace et de faire en sorte que l'on puisse prévoir le transport commun en site propre qui desservirait cet espace.

Sur les Trois Moulins j'avais dit que je souhaitais privilégier de l'activité économique. Je ne suis pas certain et je voulais avoir votre avis là-dessus, que le développement économique à cet endroit compte tenu de ce qui va se faire à Valbonne ou dans les villes voisines, soit particulièrement pertinent à la même hauteur de ce qu'on avait envisagé et peut-être que compte tenu du manque de logements que nous avons sur notre territoire, nous aurions intérêt à mobiliser un certain nombre de terrains sur cette zone.

Si c'est une zone attractive en contact avec la Valmasque, on peut imaginer de refaire un espace, pas comme les Semboules, mais du même type, adossé au parc des sports qui est derrière lui, en faisant une entrée de Sophia Antipolis avec un urbanisme qui permette de l'habitat.

- L'espace Lacan-Marenda : les objectifs et l'appel d'offres débutera en début 2010, mais là aussi je pense qu'il faut réfléchir à l'organisation de quatre ou cinq pôles. Vous le savez, nous devrions avoir plusieurs salles de cinéma en centre ville ; nous voulons conserver nos écoles à l'endroit où elles se trouvent dans le centre ville même si je constate que ce n'est pas à cet endroit-là - je parle sous le contrôle de Georges ROUX - que les élèves affluent parce que les espaces habités sont plus importants à la Croix Rouge ou dans le nord que dans le centre ancien, néanmoins, je pense qu'il faut garder des écoles en centre ville.

C'est une vie forte, c'est une partie de notre mémoire, il faut que l'on réfléchisse et je pense aussi, sans insulter le paysage urbanistique de la ville, y mettre un certain nombre d'habitations dans le contexte que nous évoquons tout à l'heure.

Enfin, l'espace Jean BUNOZ va être structuré autour d'un élément fort qui est le nouveau théâtre. Quel est l'intérêt de cette stratégie ? Elle est triple. D'abord, une activité d'urbanisme d'habitat qui permet de répondre plus rapidement à la demande d'habitation sur la ville, le deuxième c'est quand vous mobilisez un terrain vous avez des sommes d'argent qui rentrent dans les caisses de la ville et qui permettent de financer la part de la ville en matière de logement social et aussi de financer les équipements qui existent autour.

Si vous y ajoutez qu'il peut y avoir une part économique bien mesurée dans les différents endroits, on peut aussi trouver un partenariat avec le commerce, avec des magasins en rez-de-chaussée sur Marenda-Lacan, qui permettrait une valorisation de l'espace.

Tout cela pour vous expliquer que ces 20 M€, si je reviens à l'idée initiale, peuvent être facilement financés non pas en bradant les bijoux de famille, mais en valorisant l'importance de notre patrimoine qui doit être bâti essentiellement au profit d'équipements structurants et de l'habitat.

Sur l'emploi, je ne reviens pas sur le plan Martin HIRSCH que nous avons utilisé et que nous continuons à utiliser de manière forte, et surtout les plans de retour à l'emploi que nous utiliserons pleinement et les contrats d'apprentissage, car cela permet à des jeunes de trouver un emploi.

Sur le service aux habitants nous sommes sur la même logique : sur la restauration scolaire, la prise en charge périscolaire, les centres de loisirs, les congés scolaires, les modes de garde etc. l'accès aux équipements sportifs, je crois que nous soutenons assez bien la comparaison avec d'autres villes.

Je vais vous citer deux exemples : l'aide au choix du mode de garde que nous avons mis en place en 2006, elle mobilisait 50 000 €, aujourd'hui elle mobilise 250 000 €. Cela veut dire que l'on donne à des familles, à des mères, le choix entre la possibilité d'avoir une crèche ou des gardes à domicile avec des assistantes qualifiées, là il y a un véritable choix.

Le fait que nous avons injecté cet argent, on l'a injecté pour qu'il y ait une égalité. Quand vous aviez un choix de mode de garde au domicile quatre fois supérieur à celui de la crèche, qui elle utilise le quotient familial, vous aviez une disparité. Donc, nous compensons aujourd'hui la garde à domicile.

Les travaux de proximité : je les poursuivrai, je sais que c'est un combat compliqué. Nous avons vu que même à l'intérieur des comités que l'on a mis il y a toujours quelqu'un qui préfère ceci ou cela.

C'est la vie démocratique et je continuerai à faire en sorte que cette année, on a inscrit 1 million d'euros et les Adjoints de quartier savent très bien que si on a un budget supplémentaire, on consacrera comme chaque année une partie de ce budget pour appuyer encore les projets de chaque quartier.

J'ai suffisamment parlé sur l'habitat mais je voudrais rappeler le PLH qui est un principe de mixité sociale que nous développons. Je crois que personne peut dire aujourd'hui que ce que l'on construit depuis dix ans, en terme de logements sociaux sur la Ville d'Antibes est une insulte à l'urbanisme et aux gens à qui on propose un logement social.

A titre d'exemple, en 2004 ce sont 546 logements sociaux qui ont été livrés sur Antibes et 358 logements sociaux en chantier. Cela veut bien dire qu'en réalité nous sommes passés à la vitesse supérieure et si on a un peu retardé les choses c'est que l'on a acheté des terrains avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier Régional, et que forcément, le temps de déposer le permis et de faire les constructions, on voit aujourd'hui fleurir pratiquement à chaque trimestre, des logements sociaux de qualité. Ces logements sociaux sont attribués à partir de critères purement sociaux.

Une opération programmée de l'amélioration de l'habitat est lancée au niveau communautaire pour permettre, sans restriction de périmètre, aux propriétaires de réaliser des travaux et d'améliorer les conditions de vie de leurs locataires.

En même temps, un programme de réhabilitation des logements sociaux est en cours et va se terminer en 2010 et 2011.

Le dernier axe que je compte vous proposer est la solidarité. Je sais bien que la solidarité pour beaucoup d'entre vous c'est le CCAS. Vous avez raison parce que là aussi, il ne se passe pas de trimestre sans que l'on nous dise que le CCAS est le plus performant des Alpes-Maritimes. Il y a deux enjeux dans cette année.

Un enjeu fort voulu par Jacques GENTE, et que j'appuie fortement, c'est de créer un foyer en centre ville avec une extension du foyer-logement. C'est un chantier lourd mais que nous pouvons financer car l'aide de la Ville va y contribuer mais aussi parce qu'il y a eu une mobilisation d'un certain nombre d'actifs et de récupération de TVA du CCAS qui lui permet une dynamique et qui lui permet de réenclencher ces possibilités.

Est-ce utile de rappeler que 100 000 repas ont été livrés en 2009 comparés au 62 000 en 2008. Lorsque je vous proposais d'augmenter de 50 % les livraisons de repas à domicile, un certain nombre d'entre nous, et pas que dans l'opposition, me disait que c'était un objectif irréaliste. Il est déjà réalisé. C'est un des éléments pour le maintien des personnes âgées à domicile qui crée du lien social, car on apporte un repas mais en même temps c'est un contact humain.

Pour les personnes handicapées, j'ai demandé à Suzanne TROTOBAS d'accélérer le plan handicap et les opérations spécifiques. Je la félicite avec Jacques GENTE d'avoir organisé le Forum pour l'emploi des handicapés, qui est le premier forum dans ce domaine et qui a permis à des entreprises d'embaucher de manière durable des personnes en situation de handicap. Le microcrédit est en place, l'accueil de jour et de nuit des SDF sera rénové.

Enfin, les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer devraient là aussi trouver un réconfort supplémentaire puisque l'on a augmenté les plages horaires d'accueil, mais surtout nous avons obtenu de la part du CROS, du schéma régional d'organisation sanitaire, que sur la maison de retraite d'Antibes nous bénéficions de 40 % de personnes âgées dépendantes atteinte de cette maladie, c'est dire que non seulement la maison de retraite se met en place, mais avec un contingent de 40 % et la Ville d'Antibes récupère 80 % du contingent des Alpes-Maritimes pour les personnes âgées dépendantes sur l'EPHAD que suit avec vigilance Jacques BARBERIS.

Sur les tarifications des services à la population nous devons regarder comment équilibrer à la fois le service rendu aux habitants et les prestations que nous demandons.

Je voudrais franchir une étape supplémentaire pour les repas en cantine, il coûte 7,20 € et tout le monde paye 3 €. Ceux qui ne peuvent pas le payer sont pris en charge par le CCAS à des niveaux différents. Je pense que nous devons franchir une étape supplémentaire et s'appuyer sur le quotient familial pour que nous ayons des modalités plus importantes dans ce domaine et que nous puissions à la fois continuer à avoir des prestations de qualité.

Je rappelle que la Ville d'Antibes est une des rares villes à avoir encore des cuisines directement sur le site et de faire une cuisine familiale que l'on sert à nos enfants. Cela implique, et je le dis pour ceux qui parlent toujours de nombre d'emplois, que si nous avons une absence de cuisine et qu'on ait une livraison de repas nous aurions besoin de 25 ou 30 agents en moins.

Mais à un moment, on sait pourquoi on fait les choses. Donc c'est une volonté politique que les repas soient de qualité. D'autre part, nous le savons, tout le monde bénéficie d'une baisse de 4 € sur les prix. Je n'ai pas l'intention de faire payer qui que ce soit 7 €. Il me semble que certains pourraient payer facilement 4 ou 4,50 € et que d'autres pourraient voir leur coût avec des revenus moyens ou modestes diminuer jusqu'à ce que le CCAS puisse prendre en charge ceux qui ne peuvent pas payer du tout.

Dieu merci dans cette ville nous n'avons jamais empêché un enfant de manger parce qu'il n'avait pas réglé sa note de cantine. Je ne dis pas cela pour inciter les gens à ne pas payer mais pour qu'ils aient l'esprit tranquille, dans une ville que je souhaite apaisée.

Enfin, je vous rappelle que nous avons mis en place une tarification pour les bus que je ne bougerai pas, elle dépend de la Communauté d'agglomération. Je veux que les bus qui traversent la ville Nord-Sud soient gratuits. Je souhaite que l'on maintienne grâce au CCAS, la tarification qui permet aux personnes âgées de plus de 60 ans et qui ne paient pas l'impôt sur le revenu, bénéficie de la gratuité des transports. Cela me paraît important.

En revanche je suis contre la gratuité totale sur tout le réseau, car il y a des gens qui peuvent payer 1 € pour être transportés, mais je pense que l'on a mis la barre bien haute pour permettre à chaque personne en difficulté, que ce soit les enfants ou les personnes âgées, de pouvoir prendre tranquillement les transports en commun.

Je le dis clairement, on revalorise la tarification du stationnement plutôt que d'augmenter les tarifs des bus.

Enfin, la ville est une entreprise publique. Elle doit être gérée avec le maximum de dynamique. La masse salariale, on le sait c'est la part prédominante. Pour ceux qui l'oublie, une masse salariale sans recrutement, augmente de 4 % par an, parce qu'il y a des échelons plus élevés, des réussites aux concours, donc cette masse-là, à 4 %, n'est pas acceptable dans la situation dans laquelle on se trouve. J'ai donc demandé à ce qu'elle ne dépasse pas les 2,5. Cela veut dire que les efforts de fonctionnement que l'on a évoqués tout à l'heure, doivent s'allier à des efforts de gestion.

Sur ces efforts de gestion, vous savez, on a déclenché un audit de gestion. Personne n'a le droit d'en être étonné parce que j'ai écrit "110 propositions" et cela en fait partie. J'ai la ferme intention d'appliquer ce que la majorité a promis de faire et en même temps, je le répète, faire un audit extérieur sur une ville de temps en temps, ce n'est pas pour pénaliser les agents mais pour trouver des solutions innovantes qui leur permettent de travailler dans de meilleures conditions.

En même temps, dans un grand service public comme la Ville d'Antibes, j'entends régulièrement que l'on manque de moyens par rapport à d'autres villes. Et bien comme cela, nous aurons un état des lieux sur les quotas qui existent dans les autres villes.

Je sais bien qu'Antibes n'est pas comparable avec Cannes, et encore moins comparable avec Vierzon... mais je voudrais quand même voir comment on peut travailler mieux ensemble, en mutualisant les moyens et en faisant en sorte que cette dynamique continue à exister. Je répète que les services de la Ville d'Antibes sont des services extrêmement performants.

La preuve, c'est qu'ils ont obtenu trois récompenses, et une quatrième qui devrait arriver bientôt, cela veut dire qu'ils ont fait des efforts de gestion non négligeables dans les dernières années.

Un élément m'interpelle et me paraît inacceptable, c'est dans certains services, le taux d'absentéisme.

Il est clair que dans ce domaine, je veux que l'on étudie de très près les raisons de cet absentéisme qui ne sont pas toujours des raisons dues aux salariés et que l'on y remédie dans l'année.

J'ai donc demandé, parallèlement à l'audit, à Monsieur le Directeur général des services de travailler sur ce sujet car un absentéisme élevé ce sont des millions d'euros chaque année sur une masse salariale importante.

Enfin, dans la période qui attend le résultat de l'audit, j'ai demandé une suspension des recrutements sauf dans les domaines qui nécessitent des services à la personnes, des services sociaux, ou la petite enfance.

L'audit va se terminer dans six mois et dans les quatre mois prochains nous aurons les premières études à ce moment-là et nous pourrons avoir une politique de recrutement mieux ciblée.

J'ai entendu beaucoup de choses concernant les subventions versées aux associations : la plupart des associations m'ont fait savoir qu'elles comprenaient très bien que nous étions dans une période très difficile, et la baisse de 5 % des subventions a d'ailleurs été ciblée, regardée en fonction de chaque association. Je remercie Mme TORRES-FORET-DODELIN et Eric PAUGET en particulier, d'avoir fait ce travail compliqué et difficile. Il ne touchera pas bien sûr les associations avec un but social, encore que nous devons regarder comment est utilisé l'argent, non pas pour le diminuer mais pour mieux l'utiliser.

En même temps, chacun fait un effort, et personne ne comprendrait que la Ville fasse des efforts importants pour réduire son fonctionnement, que les impôts qui n'avaient pas été augmentés depuis 10 ans l'aient été l'année dernière et qu'en même temps les subventions aux associations continuent sur le même niveau.

Je sais qu'il est difficile pour certains, je sais aussi que c'est possible. Si une association veut venir me rencontrer et veut que nous publiions exactement ses difficultés, je suis à sa disposition. Toutes les associations qui ont un réel problème et qui veulent porter sur la place publique leur problème, je suis à leur disposition, avec les Adjointes concernés. Je suis aussi à disposition pour expliquer les raisons de la baisse des subventions qui est une raison économique et quelque fois structurelle.

Enfin, il faut dans ce contexte passer à une recherche de bénéfice supplémentaire. La taxe de séjour qui existe ne sera pas modifiée pour ne pas pénaliser le tourisme, mais nous proposerons une taxe de séjour sur les ports, qui devrait apporter 200 à 250 000 € supplémentaires annuellement à la Ville. Je sais bien que beaucoup de ports ne le font pas, mais il me semble que le tarif qui a été fixé par décret de 0,20 € par personne et par jour n'est pas totalement réducteur même pour les plus petits ports de la Ville d'Antibes. Donc, nous le mettrons en place pour augmenter nos recettes.

Enfin, nous avons une exonération du foncier bâti dans les deux premières années qui suivent la construction, je vous proposerai de les supprimer dans la mesure où ce contexte n'apporte pas grand-chose en termes de bénéfice pour les plus démunis et que ce n'est pas non plus une mesure très incitative ou désincitative vis-à-vis des gens qui se rendent propriétaire d'un appartement. Bien entendu, si nous le mettons en place, et que l'on réduit de deux ans à l'année, cela ne le sera qu'une seule fois mais cela rapportera 150 à 200 000 €.

Je remercie en particulier l'ensemble des services d'avoir fait le travail nécessaire pour trouver tous ces gisements financiers supplémentaires qui ne devraient pas modifier considérablement les équilibres dans notre ville mais qui nous permettent de continuer nos efforts d'investissement de grands travaux et les services aux habitants et sociaux que nous avons envisagés.

C'est donc dans ce contexte que je ne vous proposerai pas de modification des impôts, d'ailleurs, si nous lisons ce sur quoi je me suis engagé, je me suis engagé à ce que la ville reste une des villes les moins endettée, elle l'est.

Je me suis engagé à ce que cette ville ait le taux de fiscalité le plus bas du département pour les mêmes villes et même plus bas que l'ensemble des moyennes de la France, elle est à 5 points de moins. Je me

suis engagé à ce que cette augmentation serait modérée, elle est à moins de 5 % alors que nous avions envisagé 5 %.

Donc, je considère que maintenant nous devons faire les efforts ensemble, non pas reculer sur les investissements que nous devons faire pendant ce mandat, mais bien essayer de faire ces efforts de gestion qui sont nécessaires.

Je passe sur la taxe professionnelle puisqu'elle est compensée à la CASA et pas à la Ville d'Antibes et je vous demande donc de débattre ensemble sur ces éléments développement durable, emploi, services aux habitants, solidarité. Cela structurera le budget 2010 que nous examinerons dans quelques jours, le 21 décembre. Je vous remercie de votre attention.

Je donne la parole aux groupes de l'opposition, j'ai bien entendu que les 5 minutes que nous avions envisagées leur paraissaient trop courtes et comme nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire, avec la mesure qui est habituelle dans l'opposition, je leur demanderais d'intervenir selon le temps qu'ils jugent nécessaire sans pour autant essayer d'excéder les dix minutes, ce qui permet de dire beaucoup de choses puisque je n'ai parlé que 12 minutes sur l'ensemble du budget.

La parole est à Madame VERCNOCKE.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit effectivement d'un débat d'orientation budgétaire et on reste toujours dans la cadre de cette orientation.

Il est vrai que le contexte est un peu différent des débats des années précédentes, dans la mesure où nous avons eu à faire face ou bien à discuter d'une hausse d'impôts.

C'est vrai que sans vouloir refaire l'histoire de l'économie on sait très bien que la réaction d'une collectivité quelle qu'elle soit face à la crise peut être classique, soit plus créative, ou carrément innovante, et que là on a choisi en augmentant les impôts de tabler sur une certaine facilité parce qu'il n'y a pas eu surtout de progressivité dans ce choix.

On est en face de baisses de revenus qui étaient largement prévisibles puisque l'on sait que depuis que la crise s'annonçait et qu'elle s'est installée, que les recettes des mutations et des casinos seraient des recettes en baisse, qui peuvent apparaître peut-être pour une ville, comme elles apparaissent dans un ménage moyen, c'est-à-dire que l'on ne compte pas sur des revenus ponctuels comme les primes pour bâtir le fond de son budget, sinon on risque des déconvenues et c'est bien ce qui se passe en ce moment.

On sait aussi que quand on augmente beaucoup les taxes et surtout la taxe d'habitation on a beaucoup d'habitants qui se trouvent dans l'obligation de sacrifier à ce poste celui du paiement de ses taxes et de ses impôts, des tas de liquidités qui sont de nature à circuler dans le circuit économique, et que cela peut entraîner une baisse en conséquence, des revenus des commerçants par ailleurs soumis eux-mêmes aux dites taxes et que c'est un effet ciseaux qui se passe, qui peut devenir pernicieux.

Lorsque l'on arrive à un tel stade, c'est le recouvrement même de l'impôt qui peut poser problème, lorsque les gens n'ont pas les moyens de supporter une augmentation suffisante.

On sait aussi que la taxe d'habitation même quand n'augmente pas les taux, augmente de manière mécanique par la revalorisation des valeurs locatives et l'augmentation de ses bases et que, paradoxalement, les plus touchés sont les gens les plus modestes.

Dans notre ville il y avait effectivement, ce dont on a déjà parlé, cet abattement spécial à la base, qui se donnait sous conditions de revenus et de faible valeur locative des locaux.

En termes clairs, dans notre ville, ce sont les plus pauvres et les plus mal logés qui doivent subir l'augmentation la plus importante. Je ne vais pas vous répéter ce qui se lit dans les médias à peu près tous les jours, où des gens ont à faire face à des augmentations qui n'ont rien à voir avec l'augmentation du taux qui est effectivement inférieur à 5 %, et que d'aucuns pourraient supporter sans aucun problème dans cette ville, mais les gens dont il est question, qui sont les victimes de la suppression de l'abattement, voient souvent le doublement de leur taxe et c'est quelque chose qui est très difficile.

Il y a d'autres solutions qui existent, il y a d'abord des solutions fiscales classiques qui sont pratiquées dans d'autres villes, qui consistent soit à moduler les taux, soit à moduler les bases suivant les quartiers, et on peut comme ça aider à soutenir la consommation...

Monsieur le Maire : Attendez ! Cela n'existe pas. Si vous pouvez moduler les bases vous m'envoyer une note...

Madame VERCNOCKE : Selon les quartiers, il y a des villes qui le font.

Monsieur le Maire : et les quartiers sur les taux non plus... vous m'envoyez la législation et la réglementation dans ce domaine... je n'ai pas cela à ma connaissance. Je ne sais pas faire modifier les taux et les bases. Si je pouvais le faire, je pénaliserais plus le Cap d'Antibes qu'un certain nombre d'endroits mais je ne peux pas le faire.

Madame VERCNOCKE : On peut quand même penser à jouer sur la différence entre les quartiers.

Monsieur le Maire : On ne peut pas !

Madame VERCNOCKE : On peut augmenter les bases locatives de ceux qui sont moins touchés et qui continuent à vivre de manière confortable.

Monsieur le Maire : On ne peut pas ! Je ne peux pas bouger les bases.

Madame VERCNOCKE : Et les taux ?

Monsieur le Maire : On ne peut pas modifier les taux en fonction des quartiers.

Madame VERCNOCKE : Il y a la valeur locative quand même.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas moi qui la définis. On est là pour critiquer, mais on ne peut pas dire des choses qui ne sont pas justes. Vous avez eu une mauvaise information.

Madame VERCNOCKE : Mais on m'a dit quand même que la valeur locative était modulable.

Monsieur le Maire : Si c'est Monsieur DUJARDIN qui vous le dit, alors qu'il vienne me voir et je lui expliquerai. Je ne peux pas. Si je pouvais, je le ferai !

Madame VERCNOCKE : Ce n'est pas Monsieur DUJARDIN... On peut aussi faire de recherches dans les aménagements fiscaux. D'autre part, tout le monde sait...

Monsieur le Maire : Dites-moi lesquels ! Je les cherche...

Madame VERCNOCKE : Peut-être que l'on peut se lancer dans une recherche là-dessus, sur la valeur locative.

Monsieur le Maire : Alors c'est un amendement au niveau national qu'il faut que je trouve.

Madame VERCNOCKE : Non, sur la valeur locative simplement. D'autre part, il y a d'autres solutions qui sont les plus classiques qui consistent à améliorer la gestion. On est en phase de simple maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais en réalité il y a bien d'autres choses. Nous avons-nous-même souvent fait des interventions pour suggérer des économies dans les frais de gestion, depuis des achats qui nous paraissaient quelque fois inconsiderés comme certains audits, des progiciels etc., l'utilisation du parc automobile, il y a des tas d'exemples. Mais c'est plutôt une discussion budgétaire.

C'est au moment où on a les chiffres sous les yeux, c'est une orientation simplement, d'accroître beaucoup l'effort qui commence à être fait pour maîtriser ces frais de gestion.

D'autre part, on peut se demander aussi ce qu'il en ait des économies d'échelles que l'on a dû forcément réaliser par le transfert à la CASA d'une partie de notre personnel.

Alors ce sont les dépenses de fonctionnement qui pénalisent le plus notre budget, parce que nos ressources - et là nous sommes d'accord - sont supérieures à celles des villes de la strate, hors nos dépenses qui sont elles très supérieures à celles de la strate et pas du tout en relation avec notre statut de ville touristique.

La précaution la plus évidente c'est toujours de réduire les dépenses. Donc une augmentation des taxes dans un contexte qui est quand même économique et psychologique, très difficile, on se demande si c'est vraiment la seule solution.

Je vous remercie.

Madame DUMAS : Tout d'abord, avant de commencer le commentaire du document que l'on a eu, je regrette que tout ce que vous venez de dire en introduction, on ne l'ait pas eu en document écrit dans le débat d'orientation budgétaire, parce que si l'on regarde le document que l'on a obtenu, les quatre axes du débat budgétaire que vous souhaitez faire y sont mais il n'y avait pas tout ce détail. D'où la confusion quand même certaine dans ce que vous venez de dire aussi, de chantiers CASA, vous en avez cité beaucoup ici, alors qu'ils ne sont pas des chantiers de la commune mais des chantiers de la CASA.

Tout cela est un peu compliqué à trier sur le volet.

Monsieur le Maire : En préambule, si on décide de ne plus parler de transport ni d'habitat dans cette enceinte, je suis assez d'accord et on n'en parlera qu'à la CASA sauf que j'ai cru comprendre que de temps en temps vous m'interpellez dans le Conseil municipal sur des sujets d'environnement, d'habitat et de transport.

Madame DUMAS : On continuera.

Monsieur le Maire : J'en prends acte et comme la CASA et la Ville d'Antibes, sont gérées par les mêmes exécutifs, j'essayais de faire en sorte une synthèse globale, mais si vous voulez, on interdit définitivement de parler d'habitat, de logement social, de transport, d'environnement, de politique de la ville, de jeunesse et d'équipements structurants à l'intérieur de ce Conseil municipal. Cela facilitera fortement les débats mais ça les appauvrira peut-être un peu.

Madame DUMAS : C'est peut-être ce que veut votre majorité en ayant envie de supprimer certaines compétences aux communes.

Monsieur le Maire : Il m'a semblé que la Communauté d'agglomération a été créée pendant le Gouvernement Jospin. Alors, un certain nombre de ministres communistes participaient à ce Gouvernement. Je rappelle que le transfert des villes aux Communautés d'agglomérations est une loi socialiste, communiste et Verts. Dont acte. Vous pouvez critiquer a posteriori, mais je sais que vous avez la mémoire assez courte.

Madame DUMAS : Non, j'ai une mémoire qui est de mon âge. Donc, simplement, dans le listing que j'ai entendu, je vais commencer là, après je continuerai avec le commentaire de ce que l'on a eu par écrit. Vous ne parlez pas, dans les zones à enjeu, de la zone du port d'Antibes, ce que l'on appelle la zone des Pétroliers, je pense qu'il faut le rajouter.

Au sujet de l'emploi, c'est extrêmement léger vue la situation du chômage dans le département et notre région. Puis, au sujet des subventions aux associations, en effet, il y a des associations, cela fait partie de la solidarité et elles participent grandement à la solidarité dans la Ville. Voilà les petites remarques que j'avais à faire sur ce que vous nous avez dit oralement.

Je passe à ce que l'on a eu à l'écrit et sur le document que nous avons eu à disposition. Tout d'abord, la première partie de cette orientation budgétaire porte sur l'environnement économique et sociale dans lequel nous évoluons. Cette description ressemble d'ailleurs plus à un incroyable plaidoyer du plan de relance et de la loi de Finance 2010 en décalage total avec les difficultés que vivent aujourd'hui les habitants de notre pays et donc les habitants de notre ville.

Cette description est agrémentée de quelques pourcentages, versés brutalement, qui sont évidemment à prendre avec beaucoup de précautions quand on connaît la capacité de la Ministre des Finances,

Mme LAGARDE, à inventer de nouvelles notions comme la croissance négative ou la négation de la réalité.

Malheureusement les chiffres parlent et donnent une idée de la crise que nous vivons et tout cela avec un endettement des pays qui ne cesse d'accroître avec même des craintes de faillites comme pour la Grèce cette semaine et les pays baltes qui sont déjà au bord du précipice depuis plusieurs mois.

La contraction du PIB de la zone euro est de - 4 % et de - 3 % en France d'après les chiffres d'alternative économique, chiffres un peu différents des vôtres puisque vous annoncez - 2,2 % pour la France mais à la limite peu importe les quelques dixièmes de différence de ces chiffres car ce recul du PIB est un recul sans précédent depuis l'après-guerre.

A signaler quand même que lors du premier choc pétrolier en 1975 la chute du PIB était de 1 % et c'était une chute assez historique. C'est dans ce contexte qu'il devrait quand même vous inciter à un peu plus de modestie dans la propagande "plan de relance" et "fonds de compensation TVA" qui ne pourront avoir que des effets éphémères et ponctuels ainsi que sur les chiffres prévisionnels de retour à la croissance de 2010.

De plus, la banalité avec laquelle ces chiffres sont annoncés, occulte totalement le fait que la recherche frénétique du profit maximum avec la complaisance d'une grande partie de la classe politique et tout cela au nom de la sacrosainte "libre concurrence", responsable de cet état financier.

Que dire aussi de votre façon de banaliser les arrogantes provocations que sont les cadeaux fiscaux aux entreprises, des milliards d'euros distribués aux banques, qui recommencent les folles spéculations, et de la distribution de bonus qui continue.

D'ailleurs votre document, Monsieur le Maire, fait une totale impasse de l'explosion du chômage de la précarité et de la pauvreté.

Comment passer sous silence, dans un débat d'orientation budgétaire, le fait qu'en un an, le chômage a augmenté de + 20 % dans notre pays et même un peu plus d'ailleurs que le taux national dans notre département. Comment ne pas évoquer la situation des associations caritatives qui sont débordées avec + 15 % des personnes qui ont besoin des Resto du Cœur pour se nourrir et + 5 % de demandes d'aides au CCAS d'Antibes, alors que ces associations subissent en même temps une baisse de leur financement public.

Alors non ! vous ne pouvez pas en même temps répondre aux besoins de la population, et satisfaire les plus hauts revenus avec le bouclier fiscal, la défiscalisation massive des revenus financiers et immobilier du capital, avec les réductions et les abattements de l'impôt sur les fortunes, avec la baisse de la TVA aux restaurateurs, avec de multiples avantages accordés aux grands groupes et sans oublier les exonérations des cotisations sociales patronales dont le coût annuel pour l'Etat est de prêt de 30 milliards d'euros.

Votre majorité dit souvent de vouloir créer des richesses, non ! vous n'êtes simplement que des créateurs de misère.

Enfin, vous évoquez comme l'année dernière les baisses de certaines recettes : les droits de mutations et les recettes dues aux casinos. Mais vous n'êtes pas très prolifique sur les recettes supplémentaires dues aux augmentations drastiques et injustes de la taxe d'habitation qui ne peuvent pas se résumer au montant de 2,9 M€ que vous citez. Ce montant ne correspond qu'à l'effet de la suppression des abattements mais pas à l'augmentation du taux et des bases locatives, bases locatives d'ailleurs que l'Etat a décidé de continuer à augmenter et il y aura donc encore une augmentation des taxes locales l'année prochaine.

D'ailleurs, à ce sujet nous déposerons un amendement au Budget lors du prochain Conseil municipal, qui demandera le rétablissement d'un abattement général à la base de 15 % et d'un abattement spécial pour les familles modestes de 15 % sur la taxe d'habitation.

Cet amendement permettra de remettre de la justice sociale dans la fiscalité locale et de distinguer aussi les résidences secondaires des résidences principales.

De plus, la fiscalité doit toujours être comparée aux services rendus à la population et là on peut se poser des questions. Les familles ont-elles plus de services pour faire garder leurs enfants ? Non. Il suffit de voir la promesse faite aux salariés de l'hôpital au sujet de la construction d'une crèche, qui n'est toujours qu'un écran de fumée.

Il suffit de voir le bassin de rétention du Laval qui continue à augmenter au niveau du prix et qui n'a toujours pas vu le jour. Il suffit de voir aussi la promenade du Port de la Salis que vous citez dans le document, mais qui est toujours dans les cartons. Il suffit de voir les parkings légués gracieusement au privé, tout comme d'ailleurs le Palais des congrès.

Je ne parle pas des difficultés à ce loger, à se déplacer, à accéder à une maison de retraite, qui continuent à s'aggraver dans notre ville.

Pendant ce temps, vous vendez régulièrement des bâtiments et des terrains de la Commune.

Alors, quand nous lisons à la fin du document, que l'intervention de la Commune sera faite autour des quatre axes avec entre autres l'emploi, nous ne pouvons malheureusement le croire car nous savons très bien que votre Majorité va appliquer les recettes prônées par l'Etat, les suppressions des postes de fonctionnaires, et donc les suppressions de services à la population.

Alors non ! Ces orientations budgétaires ne seront pas les nôtres, d'ailleurs il ne saurait y avoir de bonnes orientations budgétaires si elles s'inscrivent dans la perspective de la casse des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle dans lesquelles le Gouvernement place son action. Merci.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire et Chers collègues, l'article L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales précise qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être jointe à la convocation des membres du Conseil municipal. Les délibérations budgétaires y compris le débat d'orientation budgétaire font partie des matières complexes qui nécessitent un délai long et d'information complète. Si le contenu des débats n'est pas précisé par le Code général des Collectivités territoriales, en revanche, plusieurs jurisprudences le précisent.

La note peut être relativement synthétique dès lors qu'elle est suffisamment détaillée pour permettre aux conseillers les orientations et la stratégie financière, l'évolution des ressources, les autorisations de programme en section d'investissement, les propositions du maire sur ces autorisations doivent être présentées. L'état de la dette et des créances, l'état des emprunts, l'évolution des grands équilibres financiers de la collectivité. Les perspectives de moyens terme, les grands projets futurs et la programmation pluriannuelle des investissements.

Le document que nous avons reçu il y a une semaine, et que nous avons étudié est loin de reprendre tous ces éléments. Nous remarquons également que le document que vous nous avez lu en séance et remis il y a cinq minutes, est loin lui aussi de tout reprendre, notamment sur les projets futurs qui sont extrêmement vaguement indiqués.

L'objectif du débat est pourtant en théorie, de permettre au Maire d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les conseillers municipaux avant la séance du Conseil municipal relative à l'adoption définitive du Budget, c'est-à-dire dans dix jours.

Les informations énoncées et/ou remises en séance ne permettent pas le bon exercice du mandat des conseillers municipaux et en particulier du mandat des conseillers municipaux d'opposition.

Toutefois, par rapport au document que nous avons reçu, quelques points peuvent être dits. On remarque qu'il y a confirmation du désengagement de l'Etat envers les collectivités locales, notamment l'enveloppe normée ne progresse que de la moitié de l'inflation, on remarque que vous y incluez le FCTVA qui n'a pas à y être, qui fait apparaître artificiellement une augmentation de + 1,2 % alors que l'enveloppe normée n'est que de 0,6 % en augmentation.

La suppression de la taxe professionnelle : on remarque qu'elle n'est compensée évidemment qu'en 2010 mais qu'après cette date, aucune simulation n'est faite pour les années suivantes. Effectivement,

pour la Commune, c'est un problème que toutes les communes ont. On remarque que la baisse des recettes est souvent surestimée puisque les calculs sont faits en mélangeant le prévisionnel et le réel tant pour les droits de mutation que pour le prélèvement sur les casinos.

Les investissements énoncés dans le document sont uniquement des investissements de 2009 (je parle du document que nous avons pu travailler la semaine dernière) et des années précédentes.

Nous contestons la justification choisie ici pour la suppression de l'abattement spécial à la base, puisqu'elle est justifiée par les méthodes de calculs de l'Etat, je vous rappelle que les méthodes de calculs de l'Etat peuvent être modifiées par le pouvoir législatif. Vous pourriez vous mobiliser à l'Assemblée Nationale pour que l'Etat prenne en compte les bases telles qu'elles sont réellement.

Et surtout je remarque que l'on fait payer là, les contribuables antibois les plus fragiles. Aucune précision sur le gain réalisé, à la suite de la suppression des abattements n'est faite dans le texte.

Dans le dernier budget voté par la majorité, le "gain" prévu par la suppression de l'abattement spécial à la base, n'était que de 300 000 €. Vraiment, cet abattement spécial à la base devrait être rétabli d'urgence car le gain pour la commune est totalement sans rapport avec le problème que cela pose pour les antibois concernés par de très très fortes augmentations de leur taxe d'habitation, d'autant plus qu'ils sont en situation économique difficile, parce que eux aussi, sont touchés par la crise et souvent ils sont plus touchés par la crise que les autres.

Nous remarquons aussi, dans les textes précédents, qu'il y a un abattement pour les citoyens antibois qui sont en situation d'handicap, donc ok, mais qu'il est fait sans aucune condition de ressources. Là il y a une iniquité entre des citoyens en situation de handicap mais ayant des revenus très confortables et des citoyens valides mais étant en situation très clairement d'handicap social et subissant la forte hausse des impôts locaux.

Alors, sur votre intervention en introduction, vous détaillez les quatre objectifs de la politique municipale, qui n'étaient que listés, cela faisait cinq lignes à la page 26 du document que nous avons étudié. Il y a plusieurs points que nous approuvons. Sur le développement durable notamment. Ceci dit, vous avez dit quelque chose d'intéressant, c'est-à-dire qu'il faut changer de société, tenir compte du problème de l'urgence écologique, ceci dit, toutes ces actions qui sont des gains réels pour la population, pour le budget forme un peu de saupoudrage.

Il faudrait vraiment avoir une réflexion encore plus forte sur le développement durable. Normalement, toute la politique de la Commune devrait suivre la notion de développement durable. Il ne devrait pas y avoir de développement non durable dans la commune.

Sur le point de la solidarité, il est quand même relativement peu développé dans ce texte que nous découvrons et quand on le met en relation avec la fiscalité de la commune, là il y a vraiment un hiatus. Comment parler de solidarité comme étant une priorité alors que justement ceux sont les citoyens antibois les plus pauvres qui subissent le plus l'augmentation des impôts locaux. Sachant que ces citoyens antibois voient bien ce qui se passe en France et qu'en France il y a toujours le bouclier fiscal....Je suis désolé, le bouclier fiscal, pour les français les plus pauvres c'est un signal qui est quand même en temps de crise relativement dur à avaler. C'est bien de penser aux riches, il faut bien penser aux pauvres.

Sur l'emploi, nous remarquons que cette partie est extrêmement peu développée et que nous voyons mal comment les orientations budgétaires de la Commune vont développer l'emploi sur la Commune. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions. D'abord sur l'organisation de notre débat d'orientation budgétaire, je considère que l'opposition a mieux à faire que de critiquer un budget. Normalement, quand vous vous êtes présentés aux élections, vous aviez l'espoir minime de gagner et donc de gérer cette ville.

Donc je me dis que dans cette optique, vous devriez être capables, surtout avec l'aide des services financiers qui sont à votre disposition, sur la base d'un budget qui a déjà été voté, de le reprendre et de faire des propositions concrètes avec des propositions chiffrées.

Je veux bien que l'on continue à jouer à ce jeu, où il n'y en a qu'un qui propose et c'est la majorité, et d'autres qui critiquent, c'est l'opposition. Si j'étais à votre place, j'aurais une autre attitude, je proposerais des changements. Il n'y a rien de ça. Il y a une petite discussion du café du commerce dans lequel on jette quelques idées sur le plan national et locale, et qui relève de la lutte des classes...

FIN CASSETTE 1

CASSETTE 2 DU 11 DECEMBRE 2009 FACE A

00-2 - BUDGET 2010 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.)

Reprise intervention de Monsieur le Maire : si vous voulez que l'on continue ainsi, on le fait, si vous voulez que l'on travaille avec une opposition plus constructive, je suis à votre disposition et je le serai jusqu'à la fin du mandat.

Madame VERCNOCKE vous avez évoqué des choses qui ne sont malheureusement pas possible et si elles l'étaient, je travaillerais, ce ne doit pas être facile de dire : « *tel quartier a telle taxe d'habitation, dans tel quartier je change les bases, dans tel quartier je change les valeurs locatives* ».

Ce sont des éléments qui sont indépendants de la volonté de la Commune et la valeur locative, les bases, sont fixées par l'Etat.

On les applique et on essaie de faire en sorte qu'effectivement ce soit un impôt local, mais un impôt progressif et là je veux répondre à Madame DUMAS et à Monsieur AUBRY : ce n'est pas vrai pour la taxe d'habitation qui n'est pas une taxe parfaite, mais qui est tout de même proportionnelle aux revenus et aux moyens.

Ne laissez pas croire en effet dans l'esprit des gens mais personne ne le sait et vous aussi, que la taxe d'habitation frappe de manière égale celui qui a un petit studio dans le quartier de la Fontonne comme celui qui a une maison au Cap d'Antibes ! Ce n'est pas la même chose, cet impôt là est un impôt progressif, vous ne pouvez pas ignorer non plus que tous les bas revenus sont exonérés de cette taxe ! Et donc lorsque vous votez un taux il ne s'applique pas à ces personnes puisqu'elles sont exonérées ! C'est donc un point important, il n'y a pas en France de taxes, il y a des services, vous allez poser votre voiture au parking vous allez payer 1,50 € ou 2 € que vous ayez une rolls ou une 2 CV, - je ne vexerai personne il n'y en a plus- !

Mais en dehors de ces situations là, l'impôt en France, qu'il soit local ou national, est progressif, on peut considérer que les tranches ne sont pas bonnes, que le seuil n'est pas bien, que le plafond n'est pas bon, que le plancher n'est pas terrible mais il est progressif.

Le deuxième point, Madame VERCNOCKE vous avez reparlé avec Madame DUMAS et Monsieur AUBRY, de l'abattement spécial à la base. Il n'y a aucune Commune qui pratique cet abattement, sauf Valbonne dans les Alpes-Maritimes, c'est dire, et pourquoi elles ne le pratiquent pas ? "Parce que c'est déjà pris en charge par l'Etat et donc l'Etat dit : « puisque vous n'utilisez pas cette possibilité que moi je vous offre d'exonérer les personnes concernées, eh bien je vous taxe »

Je le fais de manière un peu simpliste, je peux vous expliquer cela de manière beaucoup plus technique mais en gros cela veut dire que l'Etat est capable d'exonérer ces personnes mais si la Commune prévoit un abattement spécial à la base, il estime que puisqu'elle a exonéré deux fois les personnes qu'il a déjà exonérées, il ne les exonère pas à sa place et retire l'argent nécessaire !

Voilà pourquoi l'abattement spécial à la base n'est pas utilisé, prenez la région PACA, prenez toutes les villes, il n'y en a pas une qui utilise l'abattement spécial à la base. Alors cela a une valeur symbolique, Monsieur AUBRY a raison de le dire, j'ai bien regardé si cette valeur avait un intérêt, elle n'en a pas ni pour le contribuable qui la subit de la même façon, ni pour la Ville d'Antibes qui elle récupère 500.000 € de l'Etat par an.

Je ne vois donc pas pourquoi je ferai un cadeau à l'Etat et vous devriez m'inciter au contraire à dire : « *vous avez bien fait de supprimer cet abattement là , il n'est utilisé par personne , vous avez eu tort de le garder aussi longtemps !* » D'ailleurs s'il était aussi merveilleux, pourquoi depuis tout le temps que j'ai en face de moi Monsieur PIEL, n'est-il pas venu un jour en me disant : « *heureusement vous avez gardé l'abattement spécial à la base !* ».

Il ne l'a jamais dit parce que cela n'a pas une valeur extraordinaire et le fait de dire : « *rétablissez le parce que c'est très important* » montre bien que si cela l'était, pourquoi ne vous êtes vous pas loué que nous l'ayons mis en place.

Sur les casinos je voudrais dire à Madame VERCNOCKE qu'ils ont permis aux antibois de voir leurs impôts baisser depuis dix ans. Il y avait deux attitudes, je les ai bien réfléchies, la première c'était d'augmenter la dépense et puis de dire puisqu'il y a les casinos j'augmente quand même un peu les impôts chaque année, je mets dans la cagnotte et je ne me sers pas de cette manne que sont les casinos. Mais j'ai voulu et je l'assume, faire profiter les antibois d'une baisse d'impôts depuis dix ans que personne ne peut contester ici et je l'ai fait avec l'idée simple que si un jour on était en difficulté on retrouverait un niveau d'impôts qui serait plus acceptable.

Quand le Trésor public examine la situation il dit vous avez des impôts trop bas, relisez ce rapport, c'est un rapport du Trésor public, il n'est pas fait par une société privée , et d'ailleurs après avoir augmenté nos impôts une fois en dix ans comme nous l'avons fait nous sommes encore à cinq points au dessous de la moyenne nationale et cinq points au dessous de la moyenne départementale , cela veut bien dire qu'effectivement on aurait pu si l'on avait pas eu de crise faire une augmentation plus progressive sur deux ou trois ans mais personne ne peut contester que la fiscalité à Antibes elle est plus basse qu'en France et elle est plus basse que dans le reste du Département. Cela prouve donc que la gestion de cette ville a effectivement bénéficié d'une manne et d'une possibilité qui existait, cette possibilité n'existe plus, on ne se réajuste même pas au niveau de la moyenne nationale ou départementale, on se met cinq points au dessous.

Cinq points au dessous c'est vingt millions d'euros quand même, c'est une amputation pour la ville de marge de manœuvre , en faisant une fiscalité volontairement basse.

Madame DUMAS, vous m'avez parlé d'emploi, bien sûr tout le monde doit concourir à l'emploi, mais vous devriez parler à Monsieur PIEL parce que l'emploi et la formation professionnelle , c'est lui qui en a charge à la Région et donc si..

Monsieur PIEL : si vous permettez, je ne suis pas intervenu dans le débat d'orientation budgétaire mais si vous me mettez en cause, je vais être obligé de reprendre la parole, c'est le règlement intérieur qui le dit !

Monsieur le Maire : le règlement intérieur ne vous interdit pas de le dire mais moi j'ai le droit de dire ce que je veux, Monsieur PIEL, !

Monsieur PIEL : même des mensonges, vous faites cela depuis tout à l'heure !
Laissez la Région de côté !

Monsieur le Maire : ce que j'ai le droit de faire et c'est dans le règlement intérieur c'est de vous demander de vous taire pendant que je parle, vous vous taisez, quand j'aurai fini mon intervention vous demanderez à intervenir de nouveau. Vous vous arrêtez

Monsieur PIEL : je suis mis en cause et je demande à réintervenir à la fin de votre intervention .
Je le ferai tout à l'heure parce que..

Monsieur le Maire : vous le ferez quand je vous donnerai la parole..

Monsieur PIEL : vous savez *l'exclusion..... inaudible* , si vous le faites, ce n'est quand même pas très raisonnable.

Monsieur le Maire : je continue à penser que la Région effectivement devrait, dans ce domaine comme dans d'autres, avoir une rigueur de gestion en particulier sur les subventions aux associations que vous me reprochez et où vous devriez être aussi particulièrement rigoureux et je donnerai la parole à Monsieur PIEL pour qu'il me réponde sur les subventions aux associations , on aura ainsi son point de vue sur ce sujet.

Sur le plan de relance, Madame DUMAS, vous me dites, le plan de relance nous ne devons pas en parler, pourquoi vous l'avez voté ? On a voté la FTCA, c'est une bonne mesure qui a ramené 4 millions

d'euros dans les caisses de la Ville d'Antibes et cela a permis de faire de l'investissement comme jamais nous en avons fait dans cette ville.

On ne peut donc pas avoir un langage schizophrénique ou de temps en temps on dit que c'est bien et puis ensuite c'est l'opportunité de dire que c'est mal, on dit que c'est mal.

Vous avez voté le FTCA, vous avez bien fait, et on l'a mis en place, on a bien fait ; c'est un plan de relance de l'Etat , il a fait bénéficier la Ville de 4 millions d'euros d'investissement qui est passé cette année à 32 millions d'euros ce qu'elle n'a jamais fait dans son histoire et donc c'est plutôt bien.

Et en matière d'emploi il vaut mieux injecter 32 millions d'euros d'investissement dans une ville plutôt que de se poser la question de dire comment je vais faire de l'emploi et comment je vais embaucher, l'emploi se crée aussi dans le secteur privé, aussi.

En ce qui concerne l'Hôpital, il n'y a pas de crèche mais je m'en suis expliqué, je fais des crèches pour les antibois et les juanais. Dans ce contexte s'il y a donc une entreprise publique ou privée qui veut faire une crèche j'appuierai sa demande et je l'aiderai à le faire mais il n'est pas normal que les gens qui habitent ailleurs du département voient les contribuables antibois payer une crèche parce que leur lieu de travail se situe sur la Ville d'Antibes. Pourquoi je le ferai pour l'Hôpital et pourquoi je ne le ferai pas pour la poste, pour Carrefour, etc.

Vous savez très bien qu'aujourd'hui, contrairement à ce que vous avez dit et qui n'est pas vrai, on propose à toutes les familles un mode de garde et effectivement cela peut vous énerver qu'on le dise. Mais non seulement on le dit mais on le fait et ce mode de garde c'est un choix, on leur propose la crèche ou la garde à domicile et on le fait à toutes les familles antiboises.

Maintenant si quelqu'un habite Grasse, travaille à l'hôpital d'Antibes et dit : « *je n'ai pas de place en crèche* », j'ai plutôt tendance à penser que c'est plutôt la Ville de Grasse qui doit payer la crèche pour l'enfant de la personne qui habite dans cette Ville.

En ce qui concerne les bassins de rétention, ce n'est pas un problème budgétaire et vous le savez très bien, je vous rappelle que c'est une bonne gestion de la Ville que nous avons menée jusqu'à présent, puisque vous répétez les choses que vous avez déjà dites, je vais donc vous répéter la même réponse. Aujourd'hui grâce à l'aide du Gouvernement nous avons un financement qui est de 20 % alors que si nous l'avions fait avant nous aurions un financement de 80 %. Il faut dire que lorsqu'on a lancé les bassins de rétention, le Gouvernement était socialiste et communiste et il n'aidait en aucune façon les communes pour aider à lutter contre les inondations, c'est un fait. Donc vous le prenez comme un fait, effectivement cela nous coûte moins cher maintenant parce qu'il y a une forte aide gouvernementale.

Quand au port de la Salis, vous êtes mal renseigné, vous devriez vous promener un peu plus souvent dans la Ville, parce que les travaux y ont commencé ! Ne dites pas j'attends qu'ils commencent, ils ont commencé, allez voir et ce sera très joli, je suis sûr que vous en serez très heureux.

Ensuite là où nous sommes divergents, mais cela ne m'étonne pas , oui nous sommes pour des partenariats publics privés, je l'ai redit dans ce débat d'orientation budgétaire et je pense même que si l'on arrive à faire 150 millions d'investissement sur des grands investissements c'est justement parce que dans certains cas nous avons du partenariat avec le privé.

Effectivement dans ces 150 millions il y a beaucoup d'aide de l'Etat, qui n'existait pas lorsque le Gouvernement était différent ou d'une couleur différente, il y a beaucoup d'aide du privé qui n'était pas possible parce que le partenariat n'était pas concevable à l'époque où l'on pensait que l'emploi ne devait se faire que dans le secteur public.

Monsieur AUBRY je ne reviens pas sur l'idée du DOB, la grande formation politique à laquelle vous appartenez, devrait quand même faire des propositions budgétaires qui soient, pardon de le dire, plus travaillées, plus étayées, et je les écouterai. Je les ai toujours écoutées, je continuerai.

Sur la taxe professionnelle : deux simulations ont été faites d'abord la première c'est que l'on est dans le débat d'orientation budgétaire 2010 et non pas 2011 et 2012 et donc en 2010, il y a une compensation euro par euro et personne ne le conteste. Sur 2011, vous le savez, la taxe professionnelle est à la CASA, cela m'intéresse un tout petit peu même si Madame DUMAS veut que l'on soit schizophrénique et qu'on parle de la Ville ici et de la CASA ailleurs. En tout cas moi je pense qu'il est intéressant de savoir ce qui se passe à la CASA.

J'ai donc fait faire les simulations par les Services de Bercy et de la CASA.

Vous le savez la taxe professionnelle est à la fois remplacée par une partie de la valeur ajoutée et par une partie du foncier et pour la CASA, compte tenu des types d'entreprises qui sont implantées, il ne devrait pas y avoir de changement. Maintenant on attendra que les simulations arrivent mais permettez moi de ne pas les prendre en compte dans un débat d'orientation budgétaire 2010 dans lequel la compensation à l'euro près est effectuée.

Oui le 10 % que nous avons rajouté et merci de le rappeler, Monsieur AUBRY, parce que c'était passé un peu inaperçu, est un abattement sur les personnes handicapées. La Loi qui a été votée sur ce texte là, à l'unanimité, à l'Assemblée nationale, avec des gens qui, comme vous, siègent dans des formations différentes, prévoit qu'effectivement le handicap ne doit pas être modulé en fonction du revenu parce que le respect que l'on doit aux personnes qui sont en situation de handicap et le droit à l'égalité des chances et des droits ne se faisaient pas en fonction des possibilités financières.

C'est un peu le même esprit qu'il y a sur les allocations familiales, périodiquement on dit : pourquoi donne t'on ces allocations aux enfants de « riches », et pas uniquement aux enfants de « pauvres » ? Eh bien parce que la solidarité nationale sur le plan des enfants se fait de cette façon et c'est assez consensuel dans notre pays, parce que lorsque la gauche était au pouvoir elle n'y a pas touché et lorsque la droite et le centre sont revenus au pouvoir ils n'y ont pas touché non plus. Il y a donc des solidarités qui sont des solidarités qui sont globales et sur ces solidarités familiales, sur les solidarités du handicap, de façon consensuelle, l'Etat a considéré que l'abattement s'appliquait sans conditions de ressources.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que le développement durable est une ligne transversale qui traverse tous les services et c'est que je souhaite imprimer à l'ensemble des services parce que c'est un nouveau mode de pensée et qu'en même temps il induit obligatoirement des économies et peut être aussi une façon plus apaisée de gérer l'ensemble de la Ville.

Je peux vous rassurer car effectivement nous sommes en train de faire cette transversalité indispensable qui montre que dans l'habitat, dans les transports, dans les équipements, dans l'utilisation de l'énergie de la ville, sur les terrains de sports quand on met du synthétique, sur les activités culturelles lorsqu'on fait profiter les personnes sur le même lieu que la médiathèque d'un certain nombre de choses, on essaie de travailler sur l'énergie, c'est un élément important, je dirais même que c'est un mode de pensée qui est plutôt apaisant.

Après sur le CCAS, ce n'est pas tenable ce que vous dites, le CCAS « prend » budgétairement 5 % par an et il le prend en situation basse, il a donc pratiquement doublé son budget en l'espace de sept ans et dire que la Ville d'Antibes ne privilégie pas le CCAS ou dire que le CCAS ne fait pas grand-chose, c'est une erreur. Elle a fait le CLIC, le micro-crédit, rien que sur l'année vous en avez une page entière, je vous demande de rencontrer Jacques GENTE ou d'aller voir ce qui se passe au CCAS, c'est une année pleine qui s'est déroulée et l'an prochain ce sera un foyer entier qui sera financé avec l'aide de la Ville. C'est donc aussi un équipement, on ne le fait pas figurer dans les équipements structurants, on devrait le faire, le fait qu'à Mirabeau on ait un grand espace pour l'ensemble des personnes âgées et en difficultés, c'est quand même un élément primordial, on le reverra dans le budget, mais on ne peut pas dire que l'on néglige le CCAS ou dire que le CCAS n'est pas performant.

Après ne croyez pas Monsieur AUBRY, il n'y a pas ceux qui ont du cœur, ceux qui n'en ont pas, ceux qui pensent aux riches, ceux qui pensent aux pauvres, moi je pense que nous sommes dans une économie ouverte et que dans cette économie ouverte il y a effectivement de nouveaux modes de pensée à mettre en place. Ainsi, l'activité économique créée de l'emploi, de la richesse et du bonheur. Aussi, loin de moi l'idée de dire il y a d'un côté le social qui ne se préoccupe pas de l'emploi et d'un autre côté l'emploi public qui ne se préoccupe pas de l'emploi privé et enfin de l'investissement qui n'a aucune répercussion.

Quand une ville investit et qu'elle le fait sur des équipements structurants ou pour rénover les rues, rénover les espaces, elle le fait avec une incitation bien sûr, à la création d'emplois avec les travaux, mais aussi de l'emploi parce que l'activité touristique est meilleure et si la Ville est plus agréable à vivre elle l'est pour l'ensemble de la population, toutes catégories confondues.

Essayons d'avoir une vision qui n'est pas manichéenne, vous me connaissez assez pour savoir que je n'ai pas l'obsession du riche, tous les matins en faisant le budget ! Voilà.

C'est un débat d'orientation budgétaire, chacun a aujourd'hui les orientations plus précises, et même chiffrées, cela vous servira pour le budget et pour attaquer le budget quand cela sera nécessaire !

En tout cas je veux réaffirmer ici ma ferme détermination à modifier nos comportements parce que nous entrons effectivement dans une autre période dans laquelle on ne pourra pas se contenter : de renouveler systématiquement les subventions aux associations, de considérer que l'augmentation de la masse salariale ou de la masse budgétaire doit être automatiquement de 4 % , parce qu'elle augmente de 4 % et dans laquelle on devra en effet s'appuyer sur des partenariats forts, avec l'Etat. A ce propos, je rappelle que dans le budget 2010, vous aurez la plus forte implication de l'Etat et du Gouvernement qu'il n'y a jamais eue à la Ville d'Antibes. Ce sera le chiffre record obtenu, cela veut bien dire que l'Etat ne se désintéresse pas des collectivités à condition qu'elles impriment une volonté d'investir et de réaliser des projets. Bien entendu quand il n'y a pas de projets, il n'y a pas d'investissement.

Monsieur PIEL, je vous ai mis en cause, je vous donne la parole.

Monsieur PIEL : vous avez parlé de la formation professionnelle, la Région n'a jamais demandé à ce qu'on lui confie par exemple les écoles d'aide soignante, l'Etat, d'autorité, nous les a confiées mais ne nous a pas confié un seul euro pour cette gestion.

Donc aujourd'hui, la Région finance, par ce biais, par exemple, l'Hôpital d'Antibes, oui c'est ainsi, l'école d'aide soignante est prise à 100 % par le Conseil régional , parce que sinon on pouvait les fermer !

Le deuxième point que vous avez évoqué sont les associations, moi le jour où une association antiboise viendra me dire que sa demande n'a pas été prise en compte à la Région, il n'y a pas de problème, on étudiera pourquoi et comment, mais que je sache cela n'est jamais arrivé ! Et pour ce qui nous concerne, aujourd'hui, en tout cas pour l'année 2010, les subventions aux associations ne sont pas en diminution !

Voilà, je le dis et pour fermer tout cela, vous évoquez régulièrement 110 % d'augmentation des impôts ce qui est faux, c'est 62 %, cela paraît beaucoup mais sur un impôt de l'ordre de 742 €, les 62 % pendant le mandat, parce que je parle de ce mandat, cela équivaut à 4 € ! 4 €, voilà !

Nous ce que l'on a vu avec votre augmentation de taxe d'habitation et de foncier, ce sont des augmentations pour des personnes, à 600 € !

Ceux qu'on a eus, ce sont des gens qui vont aujourd'hui faire Noël à crédit parce qu'ils ont payé leur impôt il y a quelques semaines, voilà ce que l'on voit dans ce département !! C'est l'INSEE qui le dit un quart des salaires est de moins de 800 €

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL je vous ai donné la parole pour que vous justifiiez le fait que je vous ai mis en cause, je vais vous répondre alors.

Monsieur PIEL : j'ai terminé, un quart des salaires à moins de 800 € dans les Alpes-Maritimes, alors que l'on parle de richesse, que l'on parle de manne financière de la part de l'Etat, de toute façon l'Etat c'est aussi notre argent, il n'est pas fabriqué à Paris dans les cabinets ministériels !!

e crois qu'il faut prendre avec beaucoup d'humilité ce qui se passe aujourd'hui dans ce pays et dans cette Région, non les gens ne roulent pas sur l'or, non il n'y a pas une richesse qui est comme cela partagée, au contraire, elle est cantonnée, elle est cachée, du côté du Cap c'est vous qui le dites et du côté du Port Vauban. Quand vous parlez d'une taxe de séjour pour le Port, allez plus loin, mettons une taxe de mouillage autour d'Antibes, quand on voit ces gros yachts qui sont là des journées et des journées, l'été, sans entrer dans le port, ils ne paieront pas ! Voyez c'est un d'autre niveau de changement dont on a besoin et ce n'est pas avec les satisfécits que vous vous auto proclamez que l'on arrivera à cela !

Je terminerai sur un point, vous faites état d'un partenariat privé-public, c'est votre choix, mais ne demandez pas à ce moment là aux autres collectivités d'accompagner par des subventions ces partenariats parce que nous ce n'est pas notre choix et que je sache nous ne sommes pas obligés par exemple de financer le Palais des Congrès.

Monsieur le Maire : cela ne tombe pas très bien de finir comme cela, pourquoi vous donnez quinze millions au Palais des Congrès de Cannes ?

Monsieur PIEL : inaudible hors micro,

Monsieur le Maire : ce qu'il y a de formidable, c'est que lorsque les communistes étaient alliés avec les socialistes, ils avaient inventé dans un premier temps le soutien sans la participation, c'était après la guerre, ils disaient il faut que la gauche soit forte, on les soutient mais on ne participe pas. Eh bien vous avez inventé l'inverse maintenant c'est la participation sans le soutien ! Comme cela vous êtes dedans, éventuellement vous gérez tout cela, mais après vous vous retirez en disant ce n'est pas moi, ce n'est peut être pas vous Monsieur PIEL mais quinze millions au Palais des Congrès de Cannes, on aurait préféré que vous subventionniez un tout petit peu la salle Omnisports qu'on est en train de mettre et qui va bénéficier à l'ensemble des antibois. C'est vraiment dommage.

Monsieur PIEL : hors micro difficilement audible : *dommage que ce ne soit pas la CASA....*

Monsieur le Maire : non mais justement comme je vous ai écrit pour vous demander de faire en sorte que la Ville d'Antibes soit aussi bien traitée que la Ville de Cannes et que vous avez un double de la lettre que j'ai adressée à Monsieur VAUZELLE, vous ferez en sorte..

Monsieur PIEL : je ne l'ai pas

Monsieur le Maire : vous allez l'avoir, vous ferez probablement en sorte que l'on ait la même chose que la Ville de Cannes pour que la Ville d'Antibes qui est en agglomération ne soit pas pénalisée par rapport à cette Commune.

Sur le logement social cela ne tombe encore pas bien parce que l'on vient d'inaugurer des services là où il y a des étudiants en face le Lycée Audiberti ; on a regardé avec intérêt, on a pensé avoir une participation forte de la Région, on a vu une participation forte de l'Etat, c'est normal, une participation forte de la CASA, ce n'est pas complètement anormal, une participation forte de l'ordre de 600.000 € de la part du Conseil général ,c'est encore un peu au-delà de leur compétence mais c'est bien, et puis on a eu 30.000 € de la Région .

J'ai pensé qu'il était dommage Monsieur PIEL que vous n'y soyez pas parce que je vous aurais rappelé que le logement social étudiant c'est aussi quelque chose qui a un intérêt donc avant de citer des choses je connais à peu près les chiffres et je connais assez bien mes dossiers.

Donc en ce qui concerne le Palais des Congrès vous feriez mieux de ne rien dire car vous n'avez rien donné à Antibes et vous l'avez donné à Cannes, cela prouve que vous ne défendez pas très bien le patrimoine Antibois et sur le logement social au lieu de donner 35.000 € à un logement social réalisé en face le lycée Audiberti, si vous aviez donné à la même hauteur que la CASA ou le Conseil généra, l vous auriez donné 600.000 €.

Méditez cela, en tout cas je suis content que vous avouiez tranquillement que vous avez augmenté les impôts de 62 % dans ce mandat, et la différence c'est que moi, comme je n'ai pas augmenté les impôts en dix ans, je prends l'augmentation de la Région sur les dix ans, et c'est pour cela que nous avons cette petite divergence de chiffres, effectivement sur les dix ans, vous avez fait 110 % c'est pas mal, quand on voit sur les 150 millions d'euros qu'on met en investissement , par exemple, sur les grands projets, regardez combien donne la Région.

Monsieur PIEL : oui dans dix ans...

Monsieur le Maire : non c'est dans les deux ans que les grands projets vont se faire , donc réfléchissez bien à cela, et comme j'ai bien compris que vous étiez en campagne électorale, vous devriez faire attention à ce que vous avancez, mais j'ai bien compris aussi que la campagne électorale était à la fois contre la Majorité municipale mais en même temps contre les socialistes, cela s'appelle la non participation et le non soutien, c'est la période électorale qui vous permet de continuer à être vice-président de la Région tout en disant que vous la contestez !! C'est votre problème.

Je vous remercie de ce débat qui a été particulièrement riche et intéressant et nous pouvons passer maintenant au débat suivant.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** qu'un débat d'orientation budgétaire relatif au Budget Primitif 2010 s'est tenu lors de la présente séance du Conseil municipal.

MONSIEUR GONZALEZ - question rapportée en son absence par Monsieur LEONETTI
01-1 - ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS - AMENAGEMENT - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire : nous passons maintenant à l'aménagement de l'esplanade du Pré aux Pêcheurs que je souhaitais vous faire découvrir en primeur et qui va nous être présentée.

PRESENTATION par Delphine HUMEZ du Bureau d'Etudes développement :

Madame HUMEZ : je travaille sur la programmation de cette esplanade et je vais vous présenter les grandes lignes du programme (*voir présentation jointe sur le CD du Conseil municipal du 21 décembre 2010*)

Présentation du planning : le planning qui vous est présenté est un double planning qui montre à la fois les travaux du parking enterré, toute la partie supérieure, et l'aménagement de surface qui lui est intimement lié et qui se trouve en dessous dans les tons orangés.

C'est donc une opération qui se déroule sur un an et demi d'études et dix à 15 mois de travaux ensuite et le tout en cohérence avec l'aménagement du parking enterré. C'est pour cette raison que c'est une opération assez complexe à phaser pour tomber au bon moment en intervention de travaux par rapport à l'avancement du chantier du parking.

Monsieur le Maire : merci, vous comprenez bien que ces éléments là sont les éléments d'orientation du concours que nous lançons ; vous vous souvenez que nous avons un parking sous le Pré des Pêcheurs et que nous n'avons pas défini l'aménagement de surface.

Nous avons pensé que de réfléchir uniquement la couverture de l'aménagement de surface était inapproprié par rapport au fait que nous nous trouvions devant une esplanade nouvelle et qu'il fallait faire vivre dans un contexte urbain beaucoup plus large. D'ailleurs l'Atelier national qui travaille sur l'ensemble des zones des pétroliers sur ce sujet, dont on vous présentera dans les semaines à venir, le projet, travaille aussi sur un espace qui est concerné ici.

Dans cette optique on a réfléchi au périmètre sur lequel on devait intervenir, suffisamment critiqué dans le passé, le fait que l'on avait un parking à bateaux en face un parking de voitures pour essayer de casser un système dans lequel on fait pénétrer malgré les remparts, une activité touristique et un aménagement urbain qui aille du port au travers des portes et en particulier de la porte Marine et de la porte Thuret.

Dans ce contexte le périmètre d'études est un périmètre qui est forcément plus élargi avec un certain nombre de contraintes que nous avons évoquées lorsque nous avons envoyé le projet sous le pré des Pêcheurs, c'est que cette esplanade maintenant restituée au domaine public devait trouver à l'intérieur une possibilité d'animation. C'est dire que nous avons récusé la végétalisation totale, pour deux raisons :

- la première c'est qu'un parking au dessous ne permettait pas une végétalisation avec une qualité suffisante ;
- la deuxième c'est que sur cette esplanade devaient se faire des manifestations, chacun pense bien sûr aux antiquaires ou à toute autre manifestation qui pourrait se dérouler sur cette esplanade qui serait désormais ouverte et non utilisée par les véhicules.

Le deuxième axe c'est de se dire : est ce que l'on peut quand même ne pas avoir cet espace nu, chacun se souvient du Pré des Pêcheurs, justement dans la période où l'on va mettre en place les antiquaires. Avant que le Salon des Antiquaires s'installe, je vous demande d'y aller quand vous aurez l'occasion de le faire, vous regardez l'esplanade, elle est immense. Aussi, envisager qu'elle soit totalement dénuée de

végétaux, d'espaces ou de trajectoires, c'est à mon avis une erreur, il faudra donc travailler également à une certaine végétalisation non pas de l'ensemble de l'esplanade mais tout autour et en particulier on a défendu, vous vous en souvenez, les pins plantés en triptyque sur tout le long du pré des Pêcheurs. Enfin, en même temps, on a prévu, lorsque l'on a fait l'implantation du parking, une bande accolée aux Remparts de manière végétale ou non végétale, mais en tout cas au moins avec des lumières qui permettent leur mise en valeur

Aujourd'hui vous l'avez bien compris ce n'est pas un projet finalisé que l'on vous propose, c'est simplement un cahier des charges, un périmètre d'études et des objectifs donc nous souhaitons faire une procédure de concours, cette procédure nous devrions admettre quatre candidats à ce concours parce qu'au-delà, cela foisonnerait au-delà du nécessaire, d'attribuer une prime de 20.000 € HT à chaque candidat qui a remis des prestations. Le Jury serait composé comme tous les jury, de cinq membres élus au sein du Conseil municipal à la proportionnelle et au plus fort reste, de deux personnalités qui ont un intérêt particulier à regarder l'aménagement réalisé désigné par le Président, je désignerai bien entendu l'Architecte des Bâtiments de France et des Paysages, et quatre maîtres d'œuvre disposant des qualifications professionnelles exigées et ce sont les professionnels qui nous soumettront des propositions.

Vous avez vu les chiffres, je vous rappelle qu'à la fin du parking du Pré des Pêcheurs, il faut que nous arrivions à faire en sorte que la jonction s'effectue et que l'on ne vive pas avec un espace non aménagé pendant un certain nombre de temps et en même temps on ne sait pas exactement quelles vont être l'issue du concours et des projets qui vont être faits et peut être serons nous obligés de modifier quelques éléments sur le parking qui va se construire.

C'est la raison pour laquelle il peut apparaître un peu précoce que l'on envoie un marché sur l'esplanade mais en réalité il faut que le marché soit totalement finalisé pour que dès que le parking est terminé, l'aménagement de surface s'effectue.

Enfin comme on sort du DOB, le budget est contraint à 5 millions d'euros, on peut si l'on met, comme on le disait précédemment, de la pierre de Vérone, du marbre de carrare, de partout, vu la surface, aboutir à 15 ou 30 millions d'euros. Aussi, je pense que l'on doit trouver un aménagement comme sur les Remparts, de qualité, qui, en même temps, permet une utilisation et une ouverture au public de l'espace et des animations. Enfin dans ces 5 millions d'euros vous vous souvenez que la contribution du privé en redevance capitalisée est de 2 millions et demi, pour effectuer ces travaux.

Donc vous l'avez bien compris, nous sommes dans un lancement de concours avec cette maîtrise d'œuvre qui a bien entendu une charge non négligeable et qui doit choisir et poursuivre jusqu'à la fin de l'exécution.

Je vous demande donc d'approuver la réalisation de l'opération sur la base des éléments de programmation, lancement d'un concours restreint pour l'attribution de mission de maîtrise d'œuvre ainsi que d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de la mission au PC et de fixer à 20.000 € le montant de la prime et de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des cinq membres titulaires et des cinq suppléants.

Maintenant si vous avez des questions sur le cahier des charges, pourquoi a-t-on élargi l'aire jusqu'au 11 novembre et pourquoi on a passé sur le port, il y a bien sûr la dedans une philosophie dont on a déjà débattu dans le Conseil municipal qui, à mon sens, regroupe et rejoint un certain nombre de préoccupations de l'opposition à cette époque.

J'ai une intervention du Groupe Union pour Antibes-Juan les Pins

Monsieur MOLINE : merci Monsieur le Maire, nous sommes bien entendu très favorables à l'organisation de ce concours et je serai moi-même candidat afin de représenter notre groupe au sein du Jury que vous allez constituer.

Nous sommes convaincus depuis fort longtemps de l'importance de la Courtine et de la nécessité de la mettre en valeur, nous souhaitons pour notre ville que votre tranche conditionnelle se conjugue rapidement au présent.

J'ai lu les chiffres dans la présentation mais je ne vois pas la justification de cette différence incroyable de coefficient d'honoraire entre ces deux tranches : tranche ferme : 12,8 % et tranche conditionnelle :

22,6 %.

Il nous semble que pour ce type de prestations, le taux de 12,8 de pratique courante, les 22,6 %, nous apparaissent comme totalement hors norme.

Monsieur PIEL : avant de passer au vote, on aimerait avoir quelques précisions : pourquoi fait-on référence à l'ilot Paul Arène, y compris dans la présentation qui nous est faite ?

Aujourd'hui, que je sache aucun projet sur cet ilot ne nous a été présenté, quelque part vous nous demandez donc de nous engager, y compris sur quelque chose que l'on ne connaît pas, pourquoi dans la référence comme manifestation d'ampleur il y a seulement le Salon des Antiquaires et seulement lui, est ce qu'il y aura rien d'autre sur cette esplanade, quid de la fête foraine par exemple mais aussi d'autres manifestations.

Dans la délibération il est fait état de commerces et l'on parle des casemates, et là aussi vous pouvez peut être me répondre pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, il n'y aura pas de commerce dans les casemates ou bien est ce qu'il peut y en avoir ?

Enfin sur l'appel d'offres qui est restreint, qui est un choix que l'on peut décider, avec quatre candidats retenus pour cet appel d'offres mais qui va les retenir et sur quels critères, je n'ai pas trouvé ces éléments dans le projet de délibération et les pièces annexes.

Monsieur le Maire : sur la réponse technique, je n'ai pas cette notion.

La tranche ferme c'est 9 et la tranche conditionnelle c'est 13, on n'est pas sur 19.

Pour Monsieur PIEL, j'ai demandé à ce que le périmètre soit élargi mais il n'est pas question ni de démolir Paul Arène et de faire une esplanade qui aille jusqu'à cet endroit. Mais comme il est également indispensable de réfléchir à ce que la Courtine existe sans pour autant avoir envie de la démolir ! Donc prendre la réflexion de l'aménagement sur un périmètre plus large et inclure un certain nombre de choses existantes dont on ne veut pas obligatoirement la démolition.

En ce qui concerne l'appel d'offres restreint, il y a un Jury qui va procéder au choix, je n'ai pas bien compris la question ?

Monsieur PIEL : je pense qu'il y aura quand même plus de quatre candidats, à priori, qui va les choisir ?

Monsieur le Maire : c'est le Jury.

Quand aux casemates on n'y a jamais mis de commerce, je dis ici les choses même si cela doit faire monter au plafond les uns et les autres, pour moi et je parle en l'absence de Jean-Pierre GONZALEZ et en présence d'Alain BIGNONNEAU, il doit y avoir une activité commerciale sur le port. En effet, on ne va pas garder des parkings en permanence sur la base qui va jusqu'à la Capitainerie. Cela me paraît logique, dès l'instant où on aura construit un parking et où le port peut aussi avoir une réflexion sur la gestion de ses parkings qui soient aussi des parkings gérés de façon différente et pas forcément à cet endroit là, il me semble qu'il doit y avoir une continuité entre la Capitainerie et la porte Thuret

C'est le premier port de plaisance et le seul port sur lequel vous ne pouvez pas siroter une grenadine menthe en regardant les bateaux.

Je le dis même si cela peut irriter tel ou tel commerçant, les commerçants qui sont aujourd'hui derrière les remparts ont bénéficié de la piétonisation, d'un certain nombre d'aménagements et ils ne sont pas en situation de grand danger, il me paraît donc logique que l'on prolonge cette activité. Enfin l'activité commerciale favorise l'activité commerciale.

Pour répondre à votre question non j'e n'ai pas l'intention de mettre une activité commerciale dans les casemates, en revanche je voudrais continuer à les faire vivre de manière encore plus importante avec une activité culturelle par contre il me semblerait logique qu'il y ait un certain nombre d'activités commerciales liées au port sur le port et j'ai demandé à Jean Pierre GONZALEZ et Alain BIGNONNEAU de travailler sur ce point.

Nous passons au vote : il y a deux votes, un vote sur la délibération et ensuite un vote sur les candidatures

Sur la délibération : qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY),

Qui est candidat ? Bien entendu comme c'est à la proportionnelle et au plus fort reste j'ai bien le sentiment que le cinquième nom présenté par la Liste Majorité est « sacrifié » au profit de l'opposition et s'il n'y a qu'un candidat de l'opposition, il n'y a qu'un candidat, c'est Monsieur MOLINE. Ce n'est pas complètement illogique dans la mesure où les autres groupes sont contre, est ce que le Groupe Union pour Antibes Juan les Pins veut bien proposer un suppléant ? Monsieur DUJARDIN en suppléant d'accord.

Je récapitule les candidatures :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lise Majorité	
M. GONZALEZ	Mme DUMONT
M. PAUGET	Mme TORRES-FORET-DODELIN
M. PERUGINI	Mme DEPETRIS
Mme PUGNAIRE	M. RAMBAUD
M. GENSBURGER	M. GILLI
Liste Union pour Antibes Juan-les-Pins	
M. MOLINE	M. DUJARDIN

Dans ce contexte là le cinquième titulaire pour le Groupe Majorité c'est Jonathan GENSBURGER et Matthieu GILLI qui savent très bien qu'ils ne seront pas élus puisque c'est à la proportionnelle.

Je vous propose donc cette liste et nous passons au vote à bulletins secrets
Monsieur Olivier MORIN, appariteur, fait passer l'urne à chaque élu

VOTE

COUPURE FIN CASSETTE 1 FACE A

REPRISE INTERVENTION MONSIEUR LE MAIRE FACE B CASSETTE 1

Scrutateurs : Monsieur MOLINE, Mme TROTOBAS, Mme DEPETRIS.

Avec votre accord, le suspense n'étant pas insoutenable on va continuer et on vous communiquera les résultats ensuite, une fois les calculs faits.

Nous passons donc à la délibération de **Mme Simone TORRES FORET DODELIN** :

Départ de M. AMAR - procuration à M. CHAUSSARD

Présents : 34 - Procurations : 12 - Absents : 3

04-1 - SITES D'EXPOSITION D'OEUVRES ARTISTIQUES - CONVENTION CADRE - APPROBATION

(rapportée par M.DAHAN en son absence)

Monsieur DAHAN : il s'agit de mettre à disposition un certain nombre de sites que la Ville possède, notamment la galerie municipale des Bains douches, l'espace culturel des Arcades, ainsi que le hall de la Maison des Associations. Lors de chaque exposition, une convention signée entre la Commune et l'artiste définit les conditions du déroulement de l'exposition ainsi que les engagements respectifs des parties, à savoir le transport, l'accrochage, l'assurance, etc.

Ces conventions nécessitant aujourd'hui d'être harmonisées, quel que soit le lieu d'exposition il est proposé d'approuver le principe d'une convention cadre applicable à l'ensemble des espaces. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention cadre applicable à ces lieux d'exposition et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions prises en vertu de cette convention cadre.

Monsieur AUBRY : Seulement un petit point rapide sur la prise en charge des cocktails, nous remarquons que la ville prend en charge les liquides et l'exposant les solides, je pense que l'on aurait pu soit faire en sorte que la Ville prenne l'ensemble, soit que l'exposant prenne l'ensemble, mais ce partage liquide-solide ne nous paraît pas franchement pertinent.

Monsieur DAHAN : effectivement cette décision a été prise en vertu de deux éléments je vais dire, le premier c'est dans le cadre d'une certaine prise en compte de la difficulté économique, on va voulu réduire une part des coûts compte tenu de ce que l'on apporte aux artistes qui est assez important , le deuxième est que l'on a pensé qu'il était parfois stimulant pour certains artistes et compte tenu du nombre de propositions que nous avons , de les sentir impliqués, également dans cette réception, de leur demander d'avoir un acte volontaire vis-à-vis de l'exposition et ne pas être complètement détachés et complètement pris en charge.

Cette décision a été prise il y a peu de temps.

Monsieur le Maire : j'approuve qu'il y ait une prise de responsabilité minimale, je vais dire qu'il n'y a rien de plus individuel qu'un artiste, c'est logique que lorsqu'on on offre un espace il y ait une convention qui donne à chacun sa part de droit et de devoir.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Je vous communique les résultats de l'élection relative à la délibération précédente :

Liste Majorité : 4 sièges

Liste Union pour Antibes Juan les Pins : un siège

Sont donc déclarés élus après une deuxième répartition au plus fort reste :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. GONZALEZ	Mme DUMONT
M. PAUGET	Mme TORRES-FORET-DODELIN
M. PERUGINI	Mme DEPETRIS
Mme PUGNAIRE	M. RAMBAUD
M. MOLINE	M. DUJARDIN

Départ de M. AMAR - procuration à M. CHAUSSARD

Présents : 34 - Procurations : 12 - Absents : 3

Mme Cléa PUGNAIRE

08-1 - NETTOYAGE DE JUAN LES PINS - OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET DES MOYENS - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Madame PUGNAIRE : avoir une ville propre est une préoccupation majeure pour les habitants et les touristes. Aussi, afin d'optimiser nos effectifs en matière de propreté et d'adapter nos moyens, nous souhaitons renouveler l'opération de l'an dernier, il s'agissait de recruter des agents non titulaires spécialement dans la période touristique. Nous vous demandons donc d'autoriser ce recrutement d'agents non titulaires saisonniers occasionnels dans la limite d'un volume total d'activités ne pouvant excéder 140 mois de service au cours de l'année 2010 comme il est prévu légalement et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au BP.

Madame DUMAS : nous comprenons bien que le nettoyage de Juan les Pins, d'après la délibération, est fait par une entreprise privée et qu'il est ni suffisant, ni satisfaisant. Alors vous proposez que des emplois précaires de la Fonction publique territoriale, pour un montant quand même de 260.000 €, fassent le travail en complément de cette entreprise.

De plus aucune précision n'est donnée sur les périodes d'emploi, vous venez de saisir la période en disant saison touristique, mais aucune précision sur les durées.

Non les travailleurs saisonniers ne doivent pas être des correcteurs de travaux insuffisants du privé mais des emplois supplémentaires à durée déterminée pour rendre un meilleur service quand la population augmente, très fortement, durant la période estivale.

Tout d'abord il n'y a pas que Juan les Pins qui n'est pas toujours d'une grande propreté alors utilisons

plutôt les deniers publics pour reprendre tout cela en régie avec des emplois stables et durables.

Monsieur AUBRY : la délibération que vous nous proposez porte sur le recrutement d'agents saisonniers justifié par la fréquentation estivale de la station de Juan les Pins.

Bien entendu nous n'y voyons aucun problème, néanmoins nous nous interrogeons sur le bien fondé du recours à une entreprise spécialisée dans le cadre d'un marché à bons de commande qui, en son temps, s'appuyait sur, je cite une délibération de 2004, sur une grande souplesse d'intervention avec une adaptation permanente des moyens aux besoins qui fluctuent d'une période à l'autre. Là il y a un hiatus entre les deux décisions, et on vous pose la question, est ce que vous envisagez, Monsieur le Maire, le retour de la totalité du nettoyage de Juan les Pins en régie.

Monsieur le Maire : pour le retour il faut remonter à loin !

Madame PUGNAIRE : sur la première intervention, je crois que c'est une position philosophique de votre engagement politique, je n'ai pas grand-chose à y répondre.

En ce qui concerne par contre la réflexion de Monsieur AUBRY qui me paraît intéressante, je voudrais lui préciser qu'il n'y a pas de hiatus parce que le marché à bons de commande permet une souplesse et donc de faire travailler l'entreprise en fonction des besoins du moment en termes de matériel et de personnel. De plus, il faut savoir qu'elle intervient le matin pour faire un nettoyage complet, elle ne revient pas dans la journée pour corriger les problèmes d'incivisme dus à une affluence de fréquentation à certaines périodes qui font que tout au long de la journée on constate malheureusement des apports de déchets sur la voie publique dans des endroits parfois difficilement accessibles, qu'on ne voit pas tout de suite. Or la brigade d'intervention que nous avons créée permet de répondre à des besoins ponctuels tout au long de la journée et je le précise, pas que sur Juan les Pins, même si c'est principalement le lieu touristique où il y a beaucoup plus de problèmes. Ainsi, lorsqu'on nous signale des problèmes sur l'ensemble de la ville, cette brigade intervient sur simple appel téléphonique, cela a d'ailleurs permis, on l'a constaté l'an dernier, d'avoir beaucoup plus de propreté tout au long de la journée ce qui avait d'ailleurs été demandé par un grand nombre d'habitants.

Monsieur le Maire : je crois que c'est clair, il y a une prestation qui est faite par un privé, elle est faite avec un matériel lourd qu'il faudrait acquérir en plus des emplois et le choix a donc été de restreindre son activité, je ne sais pas si vous vous en souvenez il y a deux ans, et de remettre en régie une partie, donc le Cap, pour limiter d'ailleurs le coût de la prestation privée.

Et puis dans un deuxième temps on a constaté ce que vient de dire Mme PUGNAIRE, le matin Juan les Pins est propre, je m'y suis rendu suffisamment souvent pour me rendre compte qu'à 7 h du matin vous pouvez passer la prestation est faite et bien faite, sauf que la station vit, elle vit toute la nuit. Et pendant la campagne électorale, vous devez vous en souvenir, un certain nombre d'entre nous, d'entre vous l'opposition, disait, mais que fait on dans la journée ? On s'est donc engagés à mettre en place des brigades d'intervention rapide qui permettent donc sur des lieux ponctuels d'intervenir à la demande des passants, des commerçants, et de remettre la propreté à un certain niveau.

Pour ce faire ou bien on le demande à la prestation privée qui à ce moment là facturera cette prestation très lourdement ou bien on le garde en public et l'intérêt de le garder ainsi c'est que la brigade n'intervient pas que sur Juan les Pins, elle intervient sur la Fontonne, le centre ville, Place De Gaulle, partout.

En même temps le recrutement de ces personnels est un vivier dans lequel on puise très fréquemment lorsqu'on a des postes vacants et où les gens qui ont donné le plus satisfaction peuvent à ce moment là accéder à la fonction publique de manière stable.

C'est au contraire une action de souplesse qui permet de ne pas trop dépenser d'argent avec le prestataire privé mais qui en même temps permet d'avoir un Juan les Pins propre toute la durée de la journée et même en intervention de nuit car cela ne suffit malheureusement pas d'arrêter de nettoyer Juan les Pins à 19h, entre 19 h et 4 h du matin, il y a encore beaucoup de choses qui se passent dans cette station, l'été.

Voilà les explications, c'est un équilibre entre le prestataire privé dont on a diminué les prestations et la souplesse que l'on peut mettre dans le public avec des saisonniers qui sont aussi des gens qui peuvent être destinés à rejoindre le service public.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS

M. Henri CHIALVA

24-1 - DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2008 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur CHIALVA : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, comme chaque année le rapport d'activités du Syndicat SILRDV et du distributeur d'eau Véolia, sont présentés en Conseil municipal. Cette année le rapport sur le prix et la qualité de l'eau comporte des indicateurs de performance normalisée au niveau national, permettant de décrire la qualité du service, cela va vers davantage de transparence sur la gestion de la concession.

Le prix de l'eau TTC ramené au mètre cube se chiffre pour l'année 2008 à 3,37 €.

La qualité de l'eau est conforme au niveau de qualité requis par la réglementation, le rendement du réseau progresse d'un point et atteint 80 %.

Deuxièmement rapport d'activités du Syndicat SILRDV : le délégataire du Syndicat , VEOLIA, a réalisé à ses frais un réservoir de 5400 m³ au lieu dit les Issards , Commune de Biot. Ce réservoir participe à la sécurité de l'approvisionnement de la Ville d'Antibes par le bouclage du nouveau feeder dont le dernier maillon important à renforcer passe par l'acquisition foncière de l'accès au terrain de la future station de pompage du Jas de Madame.

Concernant le prix de l'eau du SILRDV, le Syndicat a maintenu sa part variable du prix de l'eau qu'il fournit à 0,0 49, le m³.

Troisièmement rapport d'activités du délégataire : il est important de souligner que grâce au programme de travaux que la Ville à négocié avec l'opérateur le niveau de renouvellement des infrastructures du réseau est particulièrement élevé. J'ai demandé personnellement à VEOLIA de mettre la priorité sur la sécurité avec une accélération du programme de renouvellement des branchements en plomb qui est passé de 50 remplacements par an à 150 en 2009, donc trois fois plus vite.

Enfin il convient de noter que les services municipaux et la Direction Logistique notamment s'efforcent de montrer l'exemple en diminuant les consommations d'eau pour la cinquième année consécutive.

Dernier sujet et non des moindres, un audit de la concession qui est vieille de plus d'un siècle est actuellement en cours afin de permettre à la Ville de préparer l'après 2012, date de la fin du contrat actuel.

Vous allez avoir une présentation de ces activités par Monsieur DUVERGER (voir présentation annexée dans le CD du 21 décembre)

Monsieur DUJARDIN : Monsieur le Maire et Mes Chers Collègues, je pense que la Majorité et notre groupe, ne sommes pas très loin d'avoir les mêmes conclusions sur ce rapport.

Je voulais tout d'abord remercier les services de la Ville qui ont préparé les synthèses, aussi bien sur la distribution que sur l'assainissement. Ces synthèses sont très très bien faites et quand j'ai voulu lire l'intégralité d'un de ces rapports je me suis rendu compte que finalement avec la synthèse on pouvait s'en passer. Donc merci aux services pour cela.

Les rapports sur la distribution de l'eau et l'assainissement sont particulièrement intéressants car chacun sait que nous rentrons dans une période de réflexion et de débat sur l'avenir de cette activité à Antibes puisque la concession arrive à son terme en 2012, donc le temps qui nous sépare de cette échéance doit nous permettre, je l'espère, d'organiser un véritable débat, sur le fond, le plus transparent possible, et sans aucun tabou, la loi nous faisant obligation de pratiquer un audit avant toute décision nous avons

voté naturellement cet audit, qui, je l'espère, sera le plus exhaustif possible et nous permettra d'orienter nos choix en toute connaissance de cause.

Dans le domaine de la distribution et de l'assainissement de l'eau, les choses bougent beaucoup ces dernières années, en effet de nombreuses villes ont décidé d'abandonner les délégations de service public pour passer en régie municipale et apparemment certaines l'ont fait avec un certain succès.

La Ville de Paris, elle-même, vient d'abandonner VEOLIA, pour passer en régie et le Syndicat de toutes les communes de l'Île de France devrait prochainement faire son choix.

Les premiers critères, en ce qui nous concerne, à prendre en compte sur le rapport concernant la distribution de l'eau sur notre ville, c'est bien sûr la qualité du service rendu par le délégataire. Le premier critère c'est la qualité de l'eau et là-dessus je pense que tout le monde est d'accord pour dire que la qualité de l'eau est totalement irréprochable. Il y a aussi à prendre comme critère la continuité du service, là-dessus je pense qu'il n'y a pas trop de souci à se faire.

J'avais personnellement l'impression que sur le plan de la satisfaction VEOLIA donnait entière satisfaction aux abonnés, j'ai donc été surpris de voir qu'au niveau de la satisfaction des usagers, 64 % des usagers se disaient non satisfaits, ce chiffre étant en hausse d'un point, par rapport à l'année précédente, ou en baisse d'un point, je ne sais plus. Donc 64 % des gens satisfaits, donc 36 % de gens non satisfaits, je trouve que c'est un score assez étonnant et qui nécessiterait certaines explications.

Maintenant concernant le rendement, depuis de nombreuses années on nous dit que cela s'est amélioré d'un point, en 2008 c'est bien mais enfin un rendement qui se situe à 80% c'est quand même en dessous de ce que l'on pourrait très logiquement espérer. Je pense que ce chiffre pourrait se comprendre si nous avons un nouveau délégataire subissant les affres d'un mauvais entretien des réseaux qui aurait été le fait de son prédécesseur.

Mais quand on sait que la Générale des Eaux détient cette DSP depuis janvier 1927, il est difficile d'expliquer comment en temps d'années ce délégataire n'a pas été capable d'entretenir suffisamment convenablement notre réseau de distribution pour ne pas obtenir un rendement supérieur à ce qu'il est actuellement

D'ailleurs les conséquences de ce manque de rendement sont doubles :

-d'abord elles sont économiquement pénalisantes pour les antbois et ensuite elles sont aussi pénalisantes pour ce que l'on appelle aujourd'hui le développement durable puisqu'elles épuisent inutilement les ressources en eau. L'amélioration du rendement est d'autant plus nécessaire que différents documents d'aménagement pointent une insuffisance des ressources à moyen terme ceci compte tenu de l'augmentation prévisible de la population.

Il est donc impératif de faire de cette amélioration du rendement une priorité et d'obtenir une amélioration qui soit nettement supérieure à 1% pour les prochaines années. Vous dites d'ailleurs vous-même, Monsieur le Maire, en fait c'est ce qui est repris dans vos documents « les investissements effectués sur le réseau devraient mieux porter leurs fruits ». A titre anecdotique le rendement est de 97 % pour la ville de PARIS, je sais que les situations ne sont pas comparables, entre 80 et 97 % la marge de progression reste importante sur le prévisionnel d'investissement vous l'avez dit, la Ville, Véolia ont consacré 1 657 000 euros pour les opérations d'investissement avec un montant cumulé en 2008 de 3 900 000 euros sur trois années 2006 2007 2008. La concession arrivant à son terme en 2012 il reste trois ans, si l'on tient compte de 2009, pour réaliser les 5 900 000 euros d'investissement restant. La moyenne annuelle des investissements devra donc passer de 1 300 000 euros à 2 000 000 euros

C'est désagréable, vous parlez avec votre voisin pendant que j'interviens

Monsieur le Maire : Si je devais m'arrêter de parler à chaque fois qu'un membre de l'opposition parle je ne m'en sortirais pas !

Monsieur DUJARDIN : l'opposition parle peut être

Monsieur le Maire : Je ne parle pas de vous.

Monsieur DUJARDIN : Non quand elle n'est pas concernée. Ceci dit si vous me parlez à moi à l'instant où vous le faites, vous ne m'avez jamais vu parler à mon voisin. Maintenant si vous parlez à un autre membre de l'opposition, effectivement...

Monsieur le Maire : Ecoutez Monsieur DUJARDIN, j'ai le droit de demander un renseignement pour vous dire d'ailleurs que la Ville de PARIS n'est pas en régie, elle est en train de choisir entre Véolia et la Lyonnaise des Eaux et c'est ce que je demandais à Monsieur le Directeur Général qui vient de me le confirmer ce qui me permet donc de vous répondre avec plus d'assurance.

Monsieur DUJARDIN : C'est l'Ile de France, ce n'est pas la Ville de Paris

Monsieur le Maire : Ah d'accord !

Monsieur DUJARDIN : Je disais donc que le programme prévisionnel, actuellement nous marchons sur des investissements d'1 300 000 euros en moyenne par an, devra passer à 2 000 000 euros par an pour être honoré jusqu'en 2012. Effectivement Monsieur CHIALVVA l'a dit dans sa présentation, la Ville va s'attacher à ce que ces investissements soient faits à temps et naturellement nous sommes totalement d'accord sur le fait qu'il faut que la Ville, comme elle en a l'intention, soit vigilante.

Concernant le bilan patrimonial, je n'ai pas grand-chose à dire, sauf qu'il restait au moment du rapport 380 branchements en plomb et qu'en un an Véolia en a supprimé seulement 42. Effectivement c'est extrêmement peu et à ce rythme là il faudrait 9 ans pour arriver à supprimer la totalité des branchements, ce qui est totalement incompatible avec la date limite de 2012.

Alors j'ai vu effectivement qu'en 2009, ce n'était pas le sujet du rapport, que 150 raccordements auraient été, paraît-il, supprimés, ce qui démontre bien, même si j'accepte l'argument, que certaines difficultés d'accès sont sans doute responsables de ce fait, mais aussi très probablement que Véolia, pendant de nombreuses années, a trainé les pieds pour supprimer ces branchements.

Par ailleurs, le prix de l'eau augmente chaque année, le tarif d'abonnement, de 3,8 % et le prix de l'eau s'établit en fonction de coûts qui sont fixes et de coûts qui sont liés à la consommation donc les frais fixes et les frais de gestion. On ne comprend pas comment les prix fixes peuvent amener à une augmentation de 3,8 % ceci me semble inacceptable car rien ne justifie une telle hausse des abonnements, rien ne justifie non plus la hausse des tarifs de consommation puisque, contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines, le prix de la matière première n'évolue pas, cette augmentation me semble donc naturellement beaucoup trop élevée par rapport à la situation de la matière première.

Rien ne justifie non plus l'augmentation de 3,8 % de l'assainissement puisque d'ailleurs la part de la Ville elle n'augmente pas du tout, on se demande donc comment Véolia arrive à faire passer de telles augmentations une année sur l'autre. Un petit détail aussi les infiltrations pluviales restent très importantes et c'est un problème récurrent qui devrait, je suppose, attirer l'attention des intervenants parce que c'est très pénalisant au niveau du coût de l'assainissement.

Au final le prix de l'eau par Véolia s'établit comme nous l'avons vu à 3,37 euros pour les antibois c'est 12 % plus cher que la moyenne nationale qui est de 3,01 euros. Nous pensons que les conditions d'exploitation n'ayant rien de particulièrement difficile ou de contraignant, cette différence ne se justifie pas. Finalement je m'adresse là au législateur il semble qu'il serait bon de calmer les ardeurs dépensières de tous ces organismes publics et je pense particulièrement à l'Agence de l'Eau dont les prélèvements grèvent considérablement le prix de l'eau et dont l'efficacité me laisse quelque peu circonspect. Donc dans l'attente du plaisir de lire les conclusions de l'audit, que vous avez commandé et que nous avons voté, j'en ai terminé. Je vous remercie

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DUJARDIN. Donc j'ai une note qui me dit que votre intervention vaut pour l'eau et l'assainissement, Monsieur PIEL aussi.

Monsieur PIEL : J'interviens sur l'eau puis.... Donc moi je constate que chaque année vous retardez un peu plus la présentation de ce rapport, là on est quand même bien à la limite, on aurait pu le faire le 21 décembre, pourquoi pas. Je ne comprends vraiment pas pourquoi repousser ainsi tout au long de l'année ce rapport puisque vous disposez des informations que vous aviez demandées par courrier auprès de Véolia, le 2 février 2009, c'est-à-dire il y a 10 mois !

Depuis il n'y a plus eu d'échange avec Véolia, ce rapport était donc complet pour passer en Mai ou Juin, pourquoi attendre le mois de décembre pour le présenter ? Les informations complémentaires que vos

services avaient demandées étaient déjà reçues depuis un certain temps. Pour une fois ce n'est pas Véolia qui est en cause mais bien votre conception de la transparence puisque le retard de la présentation de ce rapport dépend essentiellement et exclusivement de la Commune.

Ceci dit je commence par un satisfecit mais rassurez vous il s'adresse aux usagers qui, en 2008, ont fait baisser leur consommation de 4 %. Malheureusement ce comportement citoyen ne trouve pas d'échos auprès de la compagnie qui continue de gaspiller allègrement 20 % de l'eau prélevée qui sont les pertes de cette année 2008 et qui ont été vérifiées. 20 % de l'eau prélevée et gaspillée !! Cela représente 3 175 601 m³ qui est donc la différence entre le volume distribué et celui consommé. Si on multiplie par le prix au m³, soit 1 euro 6184, on arrive au total de 5 139 392 euros.

D'ailleurs ce rapport permet de constater qu'il reste encore des sociétés qui pratiquent le millième d'euro pourquoi ne pas arrondir à 1,6 euros par exemple ? Non là on a est encore le prix du mètre cube 1 6184 euros et ces petits décimes font beaucoup d'argent à la fin.

L'augmentation du prix continue, le prix de l'eau au m³ a augmenté entre 2001 et 2008 de 23,36 % et le prix de l'abonnement qui lui devrait être fixe, a augmenté depuis 2001 de 22 %, effectivement 3 % cette année sur l'année passée c'est quelque chose qui est beaucoup plus que le coût de la vie mais quand depuis le passage à l'euro on se rend compte que l'on va atteindre 25 % d'augmentation un quart d'augmentation sur le prix de l'eau ! Qui a bénéficié d'une telle augmentation ? Qui, d'entre nous a bénéficié par exemple d'une telle augmentation de salaire depuis 2001 : 25 % ?

Je constate donc que le coût d'impayés continue d'augmenter lui aussi et cela n'est pas étonnant aujourd'hui les droits élémentaires pour vivre : le logement l'eau l'énergie la santé l'éducation ne sont plus garantis, ils sont devenus des marchandises qui permettent à des compagnies de cette acabit de gagner beaucoup d'argent et de le réinvestir ailleurs.

Je constate aussi, le retard conséquent des travaux y compris des remplacements de branchements en plomb d'un réseau où la part des anges, je le disais au début est de 20 % il me semble que cela devrait être la priorité. 38 ont été changés en 2008, alors par chance le fait de le présenter à la fin de l'année, vous pouvez nous donner le chiffre de remplacement 2009 150 et 38 sur deux ans cela relativise et puis il en reste encore beaucoup à changer.

Je constate que ce rapport, bien que remis donc à la fin de l'année, comporte toute une série de copiés collés, c'est la grande majorité des pages, qui laissent perplexes sur le sérieux de son élaboration et quand ce n'est pas du copié collé ce sont des manques. Sur ce point, franchement, vu que ce rapport vous a été remis en début d'année, je me demande pourquoi par exemple, n'y figure pas le nombre de coupures non programmées. Vous savez ces coupures qui ont lieu tout au long de l'année et effectivement à ce moment là, il y a beaucoup de fuites d'eau, cela part dans la nature et les caisses de Véolia. Pourquoi depuis plus d'un an n'a-t-on pas exigé de savoir le nombre de coupures non programmées en 2008. Je suis sûr qu'on pourra nous annoncer en 2009 qu'elles ont diminué. Voilà ces quelques mots je vous parlerai de l'assainissement tout à l'heure.

Monsieur LEONETTI ; Monsieur AUBRY

Monsieur AUBRY : Sur le prix de l'eau nous rappelons qu'il est supérieur à Antibes à la moyenne française, moyenne qui, elle-même, est supérieure à la moyenne européenne et nous pouvons que souligner le fait que l'augmentation de l'eau avec 3,77%, je prends la part du délégataire, est nettement supérieure à l'augmentation des salaires et des minima sociaux sur la dernière année étudiée 2008 par rapport à 2007. Au passage on ne pourra que regretter le fait que le rapport annuel du délégataire ne soit présenté cette année avec encore plus de retard que l'année précédente donc nous sommes en décembre 2009 pour le rapport 2008, l'année dernière le rapport 2007 nous a été présenté en octobre

CASSETTE 3 FACE A

Monsieur AUBRY : Régie de l'eau.

Nous pensons qu'en matière de tarification de l'eau la municipalité doit prendre en compte deux éléments essentiels qui ne peuvent du moins nous l'espérons faire consensus.

L'eau potable est un bien essentiel à la vie et doit donc être accessible à tous.

L'eau potable est un bien qui se raréfie et il convient de ne pas le dilapider et par conséquent d'en limiter la consommation excessive. Pour ce faire nous vous proposons d'étudier la possibilité d'offrir à l'avenir un service de base à très faible coût pour les personnes, et une augmentation progressive du tarif de l'eau avec l'augmentation de la consommation.

Enfin, je vais revenir sur le remplacement des branchements en plomb à l'échéance 2012. Nous voyons bien qu'en 2008 le compte n'y était pas, passant de 422 à 380 branchements en plomb subsistant, nous espérons que les efforts de Monsieur CHIALVA pour obtenir effectivement de la part du délégataire l'éradication des branchements en plomb à l'échéance 2012, voir avant.

Si j'ai bien compris 120 en moins en 2009 et 260 à remplacer les deux dernières années suivantes seront confirmés dans le prochain rapport que nous souhaitons voir au plus tard en juin 2010 c'est-à-dire dans six mois.

Je vous remercie.

Monsieur CHIALVA : Pour répondre tout d'abord à Monsieur DUJARDIN c'est lui qui a commencé et il m'a paru satisfait du rapport que j'ai présenté dans son ensemble.

Monsieur DUJARDIN, comme les autres intervenants, a parlé du prix. Ce prix est lié à l'indice de révision qui dépend en grande partie du bâtiment des travaux publics en PACA. Or, ces indices du bâtiment des travaux publics sur la Côte d'Azur ont augmenté depuis 3 ans, ce qui explique l'augmentation du prix de l'eau donc je crois que là on ne peut pas dire le contraire.

En matière de question de rendement du réseau Monsieur DUJARDIN nous dit que sur Paris on a un rendement à 100 %. Jusqu'à présent le peu de personnes qui m'ont parlé des rendements de réseau m'ont dit qu'il était pratiquement impossible d'obtenir un rendement de cent pour cent même sur des canalisations neuves qui viennent d'être posées et mises à l'eau le jour même.

Je ne vois pas comment à Paris on pourrait avoir 100 % de rendement, quand on a des 80 85 % de rendement on est déjà dans la grande moyenne. Nous on est à quatre vingt pour cent et je peux vous dire qu'on va dans la bonne voie puisqu'on est intervenu avec insistance auprès de VEOLIA pour qu'ils procèdent à des contrôles de ces fuites de partout et qu'ils fassent des travaux afin qu'elles disparaissent au maximum.

Changer les canalisations quand elles ne sont pas en état, je pense qu'ils le font couramment, il arrive bien sûr que des canalisations cassent et au moment cela se produit, ils les changent. Ils font d'ailleurs des vérifications régulières pour voir où il y a des risques importants de rupture de canalisation.

Je réponds maintenant à Monsieur PIEL sur le rapport en retard.

Ce rapport c'est vrai est passé en retard, vu les conseils municipaux précédents, il y a eu beaucoup de travail d'autres rapports ont été rendus mais je rappelle quand même que ce rapport est passé en Commission consultative des Services publics locaux au mois d'octobre et qu'il a été remis à Monsieur LA SPESA qui en est membre. Aussi, je crois qu'à ce moment là vous étiez en mesure de commencer à travailler dessus puisque c'est le même rapport qui vous est présenté aujourd'hui. Il n'y a rien eu d'apporté de nouveau, une grande partie des gens du Conseil municipal assistaient à cette réunion et ont pu en prendre ainsi connaissance en octobre. Je ne vois donc pas pourquoi aujourd'hui on me dit que c'est trop tard.

Monsieur le Maire : Chacun a bien compris que nous sommes dans une concession qui date de 1927 qui se termine en 2012 et qu'on a lancé, très à l'avance, un audit et cet audit n'est pas seulement pour savoir si on choisira entre VEOLIA et la Lyonnaise.

C'est un audit de calculs du coût et de la rentabilité de l'efficacité en régie.

Que ce rapport arrive le 21 décembre ou bien qu'il arrive le 4 janvier, Monsieur PIEL c'est exactement la

même chose dès l'instant où cela nous permet de décider en temps et en heure suffisants pour faire nos choix. Le rapport sera présenté, et nous déciderons si nous lançons une délégation de service nous mettrons la barre au niveau de ce que nous pensons être capable de faire en régie et si on voit qu'il n'y a pas de concessionnaire capable de faire mieux que la régie, on gardera alors la régie, je n'ai pas d'état d'âme la dessus et je l'ai d'ailleurs montré à plusieurs reprises en reprenant des services privés dans le giron du public. Sur ce plan là on ne peut pas être accusé de quoi que ce soit.

Sur la rentabilité, moi, je pense qu'en tant que veille sanitaire je ne suis pas très inquiet des quelques branchements en plomb qui existent, ils sont relativement rares sur l'ensemble du réseau, continuent à être enlevés et le saturnisme ne frappe pas la Ville d'Antibes !

Enfin, je pense au contrôle des uns et des autres, je ne suis donc pas très inquiet sur le risque sanitaire et la qualité de l'eau. Reconnaissons le, elle est excellente et le concessionnaire répond à cette exigence première qui est la qualité de l'eau ;

Ne laissons pas croire à nos concitoyens que l'eau est un produit naturel et qu'il suffit de se mettre à l'extérieur d'attendre la pluie et d'avoir de l'eau gratuite.

C'est malheureusement un tout petit peu plus compliqué que cela et c'est justement parce que l'on veut fournir une qualité d'eau irréprochable que l'on se met dans des situations où il y a un sentiment de taxes successives qui viennent s'ajouter les unes aux autres avec certaines qui reviennent à l'Etat.

Toutefois, il y a aussi des taxes qui reviennent à l'Agence de l'Eau, comme l'a souligné Monsieur DUJARDIN. Aussi, si l'on veut faire baisser le prix de l'eau, il faut réfléchir ensemble et ne pas pointer du doigt uniquement « *le méchant privé qui exploite le pauvre* ». Ce sur quoi je serai le plus sévère, et Henri CHIALVA a insisté sur ce point, c'est sur le taux de progression des fuites. En effet, gagner un ou un et demi pour cent par an sur les fuites, ce n'est pas acceptable.

Je sais bien que l'on se situe dans la moyenne nationale, que Paris a une bonne rentabilité qui tourne autour de 95 % si je ne me trompe pas et que des villes comme le Havre arrivent à peine à 70 % et Rouen encore moins performante à 65 %. Pour autant, le taux de fuites que nous avons est quand même très améliorable. On devrait pouvoir arriver avant la fin de la concession à se trouver avec des fuites qui sont inférieures à 15 %, cela voudrait dire que l'ensemble des travaux qui sont prévus dans la concession n'aurait pas été effectué.

Donc, effectivement la discussion que nous avons eue avec Henri CHIALVA met la pression sur le concessionnaire sur ce point et je pense qu'il a raison.

En ce qui concerne les indices d'augmentation du prix ils sont ce qu'ils sont et font partie de la négociation antérieure et donc là-dessus on a une influence relativement minime surtout en faisant un audit sur la reprise en régie, je crois que dans l'immédiat on peut se féliciter de la qualité de l'eau, de la sécurité et de la distribution de l'eau sur Antibes.

Ce que vous n'avez peut être pas bien entendu qu'a dit Henri CHIALVA, c'est que contrairement à d'autres endroits en France, on n'est pas en pénurie et on a des réserves suffisantes avec le SILRDV, qui a fait suffisamment de travaux pour faire en sorte qu'on soit en sécurité par rapport à une sécheresse et à une pollution d'une partie d'une nappe phréatique. On a plusieurs types d'approvisionnement et ces approvisionnements sont des sources profondes qui sont moins accessibles à la pollution que les sources superficielles.

Ce travail qui a été fait et depuis de nombreuses années est un travail très positif : qualité de l'eau excellente, distribution de l'eau et je dirai sécurité pour l'avenir avec un haut niveau, on est jamais à cent pour cent. En revanche avec un taux de fuites qui est à peine inférieur à vingt pour cent cette année, je crois qu'Henri CHIALVA a eu raison d'appuyer sur cet élément là, en demandant à ce qu'un certain nombre de travaux soient réalisés beaucoup plus rapidement, en identifiant les fuites, de manière à arriver en fin de concession à quelque chose qui avoisinerait les quinze pour cent et qui nous mettrait alors dans la tranche haute des distributions de l'eau.

D'un autre côté, la ville a diminué sa consommation d'eau. Quoique, là aussi, il faut que nous rentrions dans une démarche qui fasse bien comprendre à nos concitoyens que l'effort que nous allons continuer à faire et en particulier sur l'arrosage des espaces verts, ils peuvent le faire aussi. Enfin dans la facture d'eau, il y a une variable, c'est le volume de consommation et nous consommons tous beaucoup trop d'eau, non pas parce que l'on risque de ne plus en avoir demain matin mais simplement parce que des habitudes peuvent être changées et peuvent à terme, sur une année, diminuer complètement et modifier profondément une facture. Donc là aussi la ville doit faire les efforts pour expliquer à nos concitoyens comment on dépense moins d'eau. Si la ville a réussi à le faire, les consommateurs doivent aussi pouvoir y arriver et la pire des choses qu'on puisse leur dire, c'est : « *l'eau ce n'est pas cher, parce que c'est vrai que l'eau ce n'est pas cher, vous pouvez donc l'utiliser comme vous voulez* ». L'eau ce n'est pas cher mais si vous faites attention vous verrez que les conséquences seront beaucoup plus importantes sur votre facture d'eau que si l'on fait baisser l'eau de 0,2 centimes ar mètre cube.

Ce rapport ne me satisfait donc pas complètement comme Monsieur Henri CHIALVA. Il faut qu'on ait des efforts sur des points précis de ce rapport qui a néanmoins le mérite d'être exhaustif et si on se rappelle des rapports des concessionnaires, il y a une dizaine d'années, maintenant on a quand même un peu plus de transparence, d'éléments comparatifs, de moyens de pression pour faire en sorte que l'on améliore la qualité de l'eau sur Antibes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité par 41 voix POUR sur 46** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY), **EMET un AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau relatif à l'exercice 2008, présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : nous passons maintenant à l'information du Conseil municipal sur lequel n'y aura pas de vote la distribution de l'eau potable - concession - rapport annuel du délégataire ; c'est un système un peu compliqué mais qui est habituel je pense qu'il n'y aura pas d'interventions ?

24-2 - DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - CONCESSION - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Monsieur CHIALVA va nous faire un rapport synthétique.

Monsieur CHIALVA : je l'ai fait en même temps que la précédente délibération Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors, ce rapport est assorti d'annexes : l'inventaire des installations, l'inventaire patrimonial, l'attestation d'assurance, l'avis du commissaire aux comptes etc. et vous en avez pris acte ?

Monsieur CHIALVA : c'est fait avec une nouvelle présentation pour cette année du rapport sur l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel 2008 de la société VEOLIA, délégataire de la concession de distribution d'eau potable, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Départ de Mlle GAILLOT - procuration à M. MONIER

Présents : 33 - Procurations : 13 - Absents : 3

24-3 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2008 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : j'ai une intervention de M.PIEL

Monsieur PIEL : vous nous avez fait voter sur un rapport sur lequel on n'a pas à voter, par contre le rapport sur lequel on devait voter personne intervient mais celui là c'est celui du maire ce n'est pas le rapport du délégataire.

Monsieur le Maire : non

Monsieur PIEL : je pense que oui et si on vote tous les rapports du délégataire, d'accord alors allons-y !!

Monsieur le Maire : on a voté. On a voté non pas sur le rapport du délégataire mais sur le rapport annuel du Maire, c'est ainsi qu'il faut procéder. Monsieur le Directeur général des Services, sans perturber tout cela, allez l'expliquer à Monsieur PIEL, on ne me reprochera pas ainsi de vous parler !

Alors assainissement collectif - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - exercice 2008-avis du conseil municipal. Avis du conseil municipal donc il y aura un vote.

Monsieur le Maire : on commence par la présentation Monsieur CHIALVA ou on fait une présentation rapide avant

Monsieur CHIALVA : je vais être assez rapide, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif concernant l'exercice 2008. Le service d'assainissement collectif de la Commune est exploité en régie directe pour ce qui est de la collecte et du transport des eaux usées et sous forme d'une délégation de service public pour leur traitement.

Le présent rapport s'appuie sur les informations issues du service en régie collecte et transport et sur les informations transmises par le délégataire dans le cadre de son rapport annuel traitement.

A compter de cette année le rapport prend en compte les nouveaux indicateurs de performance fixés par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 visant à évaluer l'inscription des services d'assainissement dans une stratégie de développement durable.

Monsieur le Maire : Madame Hugon nous fait le plaisir de nous faire une présentation.

Madame HUGON : Merci. comme vient de le dire Monsieur CHIALVA , la présentation que je vous fais aujourd'hui porte à la fois sur la régie et également sur la concession à VEOLIA pour la partie épuration des eaux usées, donc effectivement la présentation mixte à la fois le rapport annuel du Maire et le rapport du Délégué. Nous allons donc parler de la collecte et du transport des eaux usées.

(voir présentation annexée sur CD Conseil municipal du 21 décembre)

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Très bien et bravo puisque le sujet est loin d'être facile et l'exposé était clair.

Je donne la parole alors, Monsieur Dujardin est intervenu tout à l'heure, Monsieur PIEL a scindé son intervention alors je redonne la parole à Monsieur PIEL ;

Monsieur PIEL : quand on voit les deux présentations et qu'on connaît le périmètre de la CASA et la question de l'eau sur l'ensemble de la CASA on peut se poser une question : pourquoi ?

Quand l'agglomération s'est constituée un des choix n'a pas été le choix de la gestion de l'eau, enfin moi je pense que c'est quelque chose qui saute aux yeux et qu'aujourd'hui l'épuration sur la CASA se fait de façon désordonnée par des communes avec une compagnie, par des communes avec une autre compagnie et par des communes où il n'y a pas d'épuration. Aussi, je crois que s'il y avait une politique cohérente à mettre en place au niveau de la CASA, c'était bien celle de l'eau, je le dis parce que vous nous avez demandé de faire des propositions ; c'est une proposition qu'on avait faite au moment de la mise en place de la CASA et qui n'avait pas été retenue. Je me suis dit peut être, il faut la rappeler.

Le deuxième point : c'est que pour les prochains rapports il y aura évidemment des questions qui seront posées donc il faut mieux s'y préparer ! Sur la question des travaux que ce soit pour l'eau ou pour l'assainissement, on devra nous fournir quand même les éléments des travaux qui ont été réalisés, etc. Je dis cela pourquoi, parce que l'on voit bien l'augmentation des travaux qui ont eu lieu ces dernières années mais on voit bien aussi , j'ai entendu la station d'épuration, qu'il y a des choses qui ne se font pas parce que l'on est près de la fin de la concession. Aussi, il nous faudra quand même un détail et pas

simplement des montants figurant sur des lignes travaux aujourd'hui et qui suffisent dans les rapports, mais comme cela au moins Monsieur CHIALVA va pouvoir préparer ses dossiers et nous donner donc le détail de tous ces travaux !

Alors, sur l'assainissement proprement dit, c'est une nouvelle fois les eaux parasites météoriques qui polluent le fonctionnement, même si ce sont des eaux parasitaires elles polluent, elles polluent pourquoi ? Parce que 8 520 m³ journaliers d'eaux de pluie qui sont traitées comme des eaux usées cela doit faire quand même un peu d'argent ! C'est 25 % de plus sur 2007 et je ne suis pas sûr qu'il y ait eu 25 % de pluviométrie de plus en 2008 qu'en 2007. Et ce dysfonctionnement il dure depuis des années, il empire et je le dis c'est une véritable manne pour la Compagnie qui gère la station d'épuration mais c'est un gâchis pour nous tous.

Autre aspect, très rapidement, on a eu 100 points sur le traitement des boues mais quand même ! Envoyer 64 % des boues à TARASCON pour être compostées d'abord et après ? Une fois compostées, elles vont où ? Où sont-elles envoyées ? Est-ce qu'on les envoie de l'autre côté de la Méditerranée ? Est-ce qu'on les évacue dans les mines de Gardanne ? Moi j'aimerais bien savoir le parcours complet de ces déchets, et je pense que ce serait intéressant, Tarascon c'est la porte à côté.... !!

Enfin, 6 % qui sont encore placées en décharge à Septaine à côté de Marseille, ce n'est rien du tout ce sont quelques camions par jour qui circulent ainsi sur les autoroutes, mais de toute façon rassurez vous à Tarascon, à Septaine, c'est VEOLIA aussi qui gère et puis 30 % qui sont en épandage à Valensole pour que la lavande pousse là pourquoi pas, encore que Valensole c'est aussi loin ! Et quand je disais tout à l'heure qu'il y avait incohérence à travailler sur ces questions au niveau d'une agglomération c'est pour éviter tout cela ! Mais aujourd'hui on ne peut pas parce que d'un côté c'est la Lyonnaise à Valbonne, à Vallauris, de l'autre côté c'est VEOLIA, etc, etc, donc pourquoi, je dis cela ? Parce que l'on a là l'opportunité ; étant la ville pilote, la ville la plus importante de l'agglomération CASA, celle qui va renouveler ses concessions, celle qui va choisir un mode de gestion développement durable, Copenhague, Kyoto, *d'aqui d'aia* vous voyez, de donner un signe fort et sur l'assainissement et sur l'eau et sur la distribution de l'eau.

Alors après juste deux petites questions sur ce rapport, cela a été dit, la redevance de Biot baisse de 20 % mais je n'ai pas d'explication peut être que la raison en est très simple , certainement, et puis aussi la baisse des charges de personnel qui a baissé de 16 % . J'aimerais donc avoir une réponse à ces deux questions qui sont très simples et cela devrait se faire très rapidement.

Monsieur le Maire : dans « *Tintin* » il y a un « *type* » qui essaye toujours d'envoyer un couteau contre « *Tintin* » et il dit toujours « *Caramba encore manqué !* » Aujourd'hui c'est « *Caramba encore manqué* » ! Encore manqué, parce que la CASA s'est posé quand même cette question et elle a constaté que toutes les eaux étaient données à des concessions privées. Aussi, pour gérer des contrats avec des concessions privées qui s'étaient sur des dizaines et des dizaines d'années, la Communauté d'Agglomération s'est dit au fond si c'est uniquement pour cela et ne pas avoir en mains la possibilité de gérer l'eau en régie, cela ne vaut pas la peine de refaire un autre système au dessus des systèmes, qui contrôle les systèmes , et également pour ne pas faire une technostructure de plus, on a dit : on fait pas.

Sur l'assainissement, il y avait un débat qui était de dire, au moment où Vallauris devait faire sa station d'épuration, est-ce que l'on fait les choses de manière globale ? Il y a eu un vote et il y a même eu des simulations ainsi qu'un travail que je peux vous remettre d'ailleurs Monsieur PIEL et qui a montré que Sur la ville d'Antibes il n'y avait pas d'incidence financière.

En conséquence, que l'on passait tous ensemble ou que l'on restait individuellement il n'y avait pas d'incidence mais un deuxième élément qui était que, vous le savez, la création des SPANC, c'est-à-dire la gestion des fosses septiques dans la nouvelle loi sur l'eau.

La nouvelle loi sur l'Eau dit : c'est très bien de gérer l'assainissement avec des contrôles très importants mais dans toutes les villes où il y a du semi rural ou du rural vous vous trouvez avec des fosses septiques qui ne sont pas aux normes et de temps en temps, elles vous polluent bien plus votre nappe phréatique quantitativement qu'un réseau d'assainissement que vous avez déjà mis en place ! Il y a donc ce deuxième élément qui a fait reculer un certain nombre de maires, je le comprends d'ailleurs, et qui ont dit non, souhaitant le gérer eux même. Ainsi, comme on ne pouvait pas faire de l'assainissement

collectif avec la CASA et individuel avec les villes, nous n'avons donc pas pris la compétence Assainissement et à ce moment là Monsieur Alain GUMIEL a rénové sa station d'épuration, ce dont on se réjouit d'ailleurs, car cela a permis de faire en sorte, qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de pollution en mer parce que c'était le cas du côté de Golfe Juan en raison de l'absence de cette station.

Encore manqué aussi, parce que ce que vous voudriez en fait c'est que, déjà qu'il y a la concurrence entre deux, vous ne voulez pas de concurrence du tout, c'est-à-dire que très probablement si on avait fait la Communauté d'agglomération, on aurait fait un appel d'offres comme cela il n'y aurait plus qu'un opérateur. Bravo, il aurait ainsi le monopole et puis on pourrait même le réfléchir au niveau départemental et puis même au niveau PACA, comme cela on ferait un appel d'offres au niveau de la Région et puis il n'y aurait plus qu'un opérateur sur la Région, quand on voit comment on fait les appels d'offres en région PACA, il veut mieux qu'on continue à avoir la diversification et la possibilité d'avoir un appel d'offres ouvert, transparent et concurrentiel

Monsieur PIEL : Vous parlez de Beausoleil, Beausoleil !!

Monsieur le Maire : non effectivement, je parle des appels d'offres en général.

Monsieur PIEL : alors arrêtez avec la Région !

Monsieur le Maire : Mais, je dis rien

Monsieur PIEL : arrêtez avec la région !

Monsieur le Maire : c'est drôle cela vous énerve quand je dis des choses

Monsieur PIEL: je ne m'énerve pas, je trouve cela lamentable par ce que je suis à chaque fois obligé de le dire. Mais regardez ce qui se passe dans le Département peut être après vous pourrez dire..

Monsieur le Maire : mais pourquoi vous vous énervez ainsi ?

Monsieur PIEL : je ne m'énerve pas

Monsieur le Maire : je dis simplement que si on fait, Monsieur PIEL ne vous énervez pas !

Monsieur PIEL : répondez comme vous voulez

Monsieur le Maire : eh bien, j'y réponds comme je veux effectivement, la parole est libre la vôtre comme la mienne. Et en même temps vous êtes au fond de la salle et moi je suis là parce que j'ai été élu par la majorité donc c'est à peu près normal que j'ai le droit de dire ce que je veux. Je n'ai pas dit que vous étiez malhonnête Monsieur PIEL j'ai simplement dit que si l'on fait un appel d'offres à un niveau plus élevé on a moins de concurrence que si on le fait à un niveau plus bas. Je ne vois pas pourquoi vous vous énervez. Je ne vois même pas à quoi vous faites allusion ! Probablement vous avez quelque chose en tête qui vous tracasse.

Monsieur PIEL : vous avez parlé de la Région ?

Monsieur le Maire : Deuxième élément pourquoi on n'a pas pris l'ensemble en assainissement, parce que l'on ne veut pas un seul opérateur. Pourquoi je me suis battu pour qu'il n'y ait pas un seul opérateur de transport public sur les Alpes Maritimes et je continuerai à le faire, parce que la concurrence c'est sain et que si demain il y a un seul transporteur qui assure le transport sur l'ensemble des Alpes Maritimes, il aura le monopole et quand on voit qu'il y a un monopole, on voit qu'on est en difficulté.

Pour reprendre un exemple d'appel d'offres avec le privé, si nous n'avions pas eu de régie lorsqu'on a fait l'appel d'offres sur le nettoyage de Juan les Pins et qu'en 3 ans on augmente de 40 % le prix comment on fait ? Et bien on est sous l'impulsion du monopole. D'un autre côté, si on n'a pas une gestion en partie privée ou en déléguée et qu'on a qu'un service public à quoi on se compare ?

On est donc dans un monde dans lequel il faut savoir équilibrer, on a une régie assainissement et vous voyez on en est satisfait et loin de moi l'idée, malgré toutes les danses des sept voiles qu'on a pu faire devant moi, sur le fait de dire si on le fait en délégation vous verrez que cela coûtera moins cher, ce sera plus simple etc, Je redis que les services travaillent très bien dans ce domaine.

La station d'épuration elle aussi était construite par du privé et probablement qu'à ce moment là Monsieur Pierre MERLI a bien fait, il a bien fait parce qu'il n'a pas supporté le coût initial de l'exploitation et qu'en même temps suffisamment vigilant, comme je le suis aujourd'hui depuis 15 ans, pour faire en sorte que la qualité de la station d'épuration soit bonne. Bon après il y a des renouvellements de concession et au cours de ces renouvellements de concession, cela permet effectivement, soit de réajuster les prix, soit de le passer en régie.

Et puis encore manqué sur les boues ! Encore manqué, parce que les boues Monsieur PIEL, la solution la plus simple c'est qu'on me les mette sur les bras et que j'aille à l'usine d'incinération d'Antibes et c'est bien entendu ce qui a été proposé mais moi j'ai refusé de le faire considérant que dans la concession de la station d'épuration, VEOLIA avait en charge les boues et devait s'en débrouiller sans incidence sur la ville.

On est allé jusqu'à des avocats, on est allé jusqu'à la limite du procès et finalement ils ont renoncé au procès sur un argumentaire qu'a développé la Ville et que je connais assez bien, c'est que si on ne sortait pas les boues de cet élément, on bouleversait l'économie générale du contrat et dans ce cas on relançait une délégation de service public.

Si VEOLIA gère l'ensemble des boues aujourd'hui, c'est parce que j'ai eu peut être la force de faire en sorte qu'on ne les a pas acceptées à l'usine d'incinération d'Antibes, usine d'incinération contre laquelle vous vous êtes battu d'ailleurs avec beaucoup de vigueur et qui aujourd'hui est regardée même pas qu'en France mais en Europe, elle est visitée, considérant qu'on est dans une situation dans laquelle la pollution de notre gestion est une pollution qui est non seulement conforme au Grenelle de l'environnement, qui a été voté à l'unanimité, faut quand même rappeler un certain nombre de petites choses : à l'unanimité, par les communistes ,même à l'Assemblée nationale. C'est dire que de temps en temps il ne faut pas être schizophrène.

Monsieur PIEL (hors micro) :

Monsieur le Maire : mais non, ce n'est pas... inaudible, ce sont des vérités

Monsieur PIEL (hors micro) :

Monsieur le Maire : Trois couteaux qui sont encore Caramba tombés à côté ! J'espère vous avoir convaincu et de faire en sorte que, et ne vous énervez pas, quand je parle de la Région, quand vous parlez de la CASA moi je ne m'énerve pas et j'essaye de vous donner des explications. Pourquoi tout d'un coup vous avez une urticaire géante quand je parle d'appel d'offres ou quand je parle d'associations il n'y a aucune raison. On parle et on débat tranquillement. On passe au vote. Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY),

Je vous remercie on va passer maintenant à l'assainissement collectif, c'est une information du Conseil municipal, nous considérons que le Conseil Municipal a été informé, la présentation a été faite et donc nous passons directement à Madame Carine CURTET distribution du gaz, concession, rapport annuel du délégataire, exercice 2008 information du conseil.

24-4 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - VEOLIA EAU - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE LA STATION D'EPURATION - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel 2008 du délégataire VEOLIA EAU pour l'exploitation de la station d'épuration conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales. Les principaux éléments de ce rapport étant repris dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Mme Carine CURTET

33-1 - DISTRIBUTION DU GAZ - CONCESSION - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2008 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame CURTET : la ville d'Antibes Juan-les-Pins a délégué la distribution de gaz à la Société Gaz Réseau Distribution de France dans le cadre d'un contrat de concession du 3 mars, je vous propose de suivre le petit compte rendu d'activité que Monsieur DUVERGER va vous présenter.

Monsieur DUVERGER : (*voir présentation annexée au CD du 21 décembre 2009*)

Monsieur le Maire : j'ai une intervention de Madame DUMAS

Madame DUMAS : l'analyse du rapport annuel se termine par un très beau paragraphe sur l'environnement et sur l'intérêt de l'utilisation du gaz naturel en lieu et place de chaufferie au fioul grâce en effet, à ses effets moindre des émissions en Co2. Certes, cette remarque est évidemment intéressante mais malheureusement convint apparemment peu les habitants, car cela fait 2 ans de suite que l'on constate une baisse du nombre de clients : -2,5 % l'année dernière et - 1,7 % cette année. Par contre malgré cette baisse du nombre de clients, vous l'avez signalé, les recettes de G.R.D.F. continuent à augmenter. Certes, elle n'est pas tout fait proportionnelle d'ailleurs à l'augmentation de la consommation donc, il y a certainement l'effet de l'augmentation aussi des tarifs, tout ne va pas dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, question : Est-ce que la Ville ne manquerait pas d'ambition justement pour développer ce réseau de distribution et développer l'information sur une énergie moins polluante qui est le gaz ?

Monsieur le Maire : la question est plus large que la question sur le gaz. La question du gaz c'est que c'est l'utilisation d'une énergie non polluante mais d'une énergie fossile et le deuxième élément qui ne vous a pas échappé c'est que la France ne produit pas plus de pétrole qu'elle ne produit de gaz et que le gaz est produit en Russie et en Algérie et qu'on est donc tributaire de marchés extérieurs.

Dans ces conditions, sur une stratégie globale d'énergies propres, je vais faire « hurler » Monsieur AUBRY, mais le nucléaire qui produit de l'électricité a quelques avantages. Non, il ne va pas hurler parce qu'il est bien élevé ! Mais il a quelques avantages c'est à dire, ce n'est pas une énergie fossile et en même temps c'est une énergie propre. La question elle est effectivement se dire : est-ce qu'on va développer des véhicules qui marchent au gaz qui ont les avantages cités par Monsieur DUVERGER et qui sont justes ou bien est-ce que l'on doit aussi développer un parc électrique qui est devenu performant et qui lui n'a pas les inconvénients du caractère fossile de l'énergie.

Ensuite, sur l'évolution du prix, vous le savez, il est défini par la CRE comme l'a dit Monsieur DUVERGER, et il est tributaire et calqué sur le prix du pétrole et s'il y a eu une augmentation des prix c'est effectivement parce que le prix du pétrole, dans les 10 dernières années, a augmenté même s'il s'est stabilisé à un prix plus stable. Il y a un phénomène de lissage sur le consommateur qui permet de ne pas répercuter les grandes variations des prix pétroliers sur la consommation du gaz. Et puis il y a la loi 2008 qui protège les familles modestes avec un prix de gaz privilégié et qui permet donc de continuer avoir donc ce type d'énergie.

Mais il est sûr qu'aujourd'hui quelqu'un qui a vu à un certain moment le prix du pétrole augmenter et le prix du gaz augmenter, qui sait que c'est une énergie fossile donc qui va avoir tendance à augmenter et qui est tributaire que de deux pays dans le monde il peut avoir tendance à considérer qu'il vaut mieux s'abonner et faire un chauffage électrique même si apparemment il est un peu plus cher au départ plutôt qu'un chauffage au gaz. Voilà l'explication, à mon avis, des modifications des abonnés et de l'augmentation des prix qui sont dues et calquées sur le prix du pétrole.

C'était une information et cela ne donne donc pas lieu à vote.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du rapport annuel 2008 de la Société Gaz Réseau Distribution de France, délégataire du service public de distribution publique de gaz, conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : je remercie le Conseil Municipal et je vous donne bien sur rendez vous le 21 décembre pour le vote du budget.

La séance a été levée à 18 heures 17.

Le Secrétaire auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane PINTRE

Nathalie DEPETRIS